

Les élections du 14 novembre assombrissent à nouveau la confiance que maintenait le public américain à l'égard du marché canadien. Mais, si M. Lesage est sage il se montrera bien avisé d'être généreux envers les actionnaires des onze entreprises qu'il veut nationaliser. S'il est élu et s'il ne se montre pas généreux, il est à craindre que l'immense développement prévu dans la province soit compromis parce que le capital étranger ne voudra plus y participer. A notre meilleur avis, nous recommandons aux actionnaires de ne pas bouger parce qu'il nous semble probable que la réélection de M. Lesage signifiera un règlement raisonnable.

BACHE & CO., de New-York  
Lettre aux actionnaires  
des compagnies privées d'électricité.



Digeste de  
L'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

VOL. XXXIV — NO. 18

MONTRÉAL 12

9 OCTOBRE 1962

Pour appliquer la planification indicative indispensable à notre épanouissement,

## Devrons-nous tendre au séparatisme économique?

Partant du principe de la nécessité d'orienter la planification de son économie, seul moyen d'accélérer et de caractériser l'expansion industrielle nécessaire à la création de nouveaux emplois, le Québec doit se pourvoir, à tout prix, de deux instruments qui lui ont toujours fait défaut :

- Un service d'information** qui lui permette de suivre, au jour le jour, le flux des entrées et des sorties de fonds, de main d'oeuvre et de produits qui se produisent dans ses limites, tout comme cela se fait, à Ottawa, pour l'ensemble du pays;
- Des moyens de contrôle** qui lui permettent d'agir, à l'occasion, sur les forces déterminantes de ces flux, afin d'empêcher qu'ils favorisent abusivement les autres provinces et notamment l'Ontario au détriment (et aux frais) du Québec, en neutralisant les effets normaux de la planification.

**Cela nécessitera la formation de blocs financiers proprement orientés vers la consolidation de l'économie du Québec et la création éventuelle d'une banque du Québec dont la Société générale de financement pourrait être le germe.**

Un texte de Vély LEROY

De l'Institut d'Économie Appliquée,  
de l'École des Hautes Études Commerciales

En peu de temps, la planification a fait couler beaucoup d'encre et, du même coup, sont apparus avec netteté divers besoins de l'économie du Québec. Sans doute ces besoins s'affirment-ils davantage, lorsqu'ils sont dépeints sur la toile de fond du nationalisme canadien-français. Mais qu'importe, pourvu que la prise de conscience économique actuelle se maintienne assez longtemps pour permettre de les satisfaire, surtout en ce qui a trait aux exigences de la planification indicative, notamment en fait d'informations sur le flux des revenus et des dépenses, ainsi qu'en fait de contrôle des circuits monétaire et financier.

**Ce sont là deux aspects du problème qui n'ont guère retenu l'attention. Ils auraient pourtant dû en commander beaucoup, au Québec, où le gouvernement, c'est-à-dire le principal agent coordinateur, n'a pas d'accès au levier puissant de la monnaie et de la finance. Tenu à l'écart des postes de commande du monde financier, tout gouvernement, si bien intentionné soit-il, se voit en quelque sorte dans l'obligation d'obtenir la ratification de ses projets par ceux dont il désire utiliser les ressources. Il n'en est pas autrement de l'emploi des ressources humaines, surtout dans une société où le respect des libertés s'exprime par le souci de modeler la politique de l'État sur les besoins et les préférences des individus.**

Besoin d'information

Besoin de contrôle

L'importance de ces questions échappe évidemment à ceux qui

ne se sont jamais attardés à observer le mécanisme de la vie économique. Qu'il suffise de rappeler que les échanges sont le moteur de l'activité économique : échanges de produits et de services entre individus, soit d'une même région, soit de régions ou de pays différents.

C'est qu'il s'effectue, par exemple au sein de la province, entre villes et régions, des transactions nées du fait qu'il s'y trouve des consommateurs et des entreprises. Or ce commerce interrégional ne diffère nullement du commerce international, quant à ses effets sur les mouvements de fonds. Ainsi, la concentration, dans la région de Montréal, d'industries qui approvisionnent tous les autres marchés de la province, ne peut qu'entraîner vers Montréal, un afflux d'argent dépensé par les acheteurs des biens produits par ces industries. Ces sommes représentent la valeur des biens vendus et, par conséquent, les revenus (salaires, profits, taxes) provenant de la production desdits biens dans la région de Montréal.

Il n'est donc pas impossible que la croissance économique d'une région se fasse au détriment d'une ou plusieurs régions. Sur le plan provincial, le même genre de raisonnement est permis : il peut arriver que certaines provinces croissent aux dépens d'autres, moins favorisées. Ainsi, on aimerait pouvoir répondre à des questions comme celles-ci :

**Dans ses transactions avec les autres provinces et avec l'étranger, le Québec vend-il plus qu'il n'achète? Quelle est la compo-**

**sition de ses ventes et de ses achats? Prête-t-il plus qu'il n'emprunte?**

Dans une terminologie différente, les mêmes questions pourraient se poser comme suit :

**Dans ses transactions avec les autres provinces et avec l'étranger, le Québec exporte-t-il plus qu'il n'importe? En quoi consistent ses exportations et ses importations? Exporte-t-il plus de capitaux qu'il n'en importe?**

Le rappel de certaines notions fondamentales de la balance des paiements aura tôt fait de convaincre de l'importance de fournir des réponses à ces questions. C'est que les exportations de capitaux signifient, pour une province comme pour un pays, des entrées de fonds, tandis que les importations de marchandises et les exportations de capitaux représentent des sorties de fonds. Dans ce cas, il y aurait certes intérêt à établir, pour le Québec, une balance des paiements identique à celle du Canada.

Qu'un tel pas doive précéder toute tentative de planification indicative, cela va de soi. Il s'agit bien de planification indicative cependant; car, dans l'hypothèse d'une planification impérative, les informations dont il est ici question, ne sont pas nécessairement requises au départ, bien qu'elles ne soient pas moins précieuses.

(Suite à la page 8)

## Un vaste pays... autour d'une réserve

On lira sans doute avec intérêt, peut-être même avec étonnement, ces réflexions du professeur LeRoy sur la situation singulière où se trouve la province de Québec dans l'économie canadienne. On y verra que le paradoxe de cet état de choses ne provient pas seulement du particularisme français de la majorité de sa population, mais plus encore, du fait de la concentration dans l'Ontario d'une large part de l'industrie manufacturière et des intérêts financiers dont la prédominance, pour ne pas dire la survie, n'est pas le fait du jeu normal des forces économiques, mais, au contraire, du biberon protectionniste d'Ottawa, alimenté bon gré mal gré par les autres provinces et surtout par le Québec.

Objectif dans la forme et dans le fond l'économiste s'est évidemment gardé d'insister sur les applications pratiques de sa thèse. Mais il n'en rejoint pas moins le président des Bourses de Montréal, M. Eric Kierans, dont nous avons publié la thèse libre-échangiste dans notre dernier numéro. Il n'est que raisonnable de penser que le Québec s'enrichirait très vite, si les douanes fédérales ne l'obligeaient pas à payer deux fois trop cher la majeure partie de ce qu'il doit importer, à prix double et sans compensation valable. Du point de vue québécois, c'est en effet pratiquement aussi onéreux d'acheter en Ontario que d'importer des pays étrangers. On l'a bien vu récemment, puisque la dépréciation de la monnaie et l'imposition des surtaxes a permis aux industries ontariennes, déjà largement protégées, d'augmenter sensiblement leurs prix, à nos dépens, sans plus craindre de nous voir échapper à leur emprise.

En sommes-nous rendus à voir un peu plus clair dans le jeu des forces économiques? Suffisamment, en tout cas, pour ne pas mourir de peur devant l'option qui nous est offerte par la planification économique indicative, (c.a.d. orientée, mais libre, toute forme de planification impérative, c.a.d. forcée, demeurant impensable)? M. Caouette, entre autres, la repousse, avec indignation, sous prétexte que le terme en est péjoratif, il admet cependant, qu'elle ne lui déplairait pas sous le terme d'orientation, comme quoi, même à l'âge adulte, il reste à l'homme certains traits d'immaturité. S'arrêtant parfois dans leur chevalement de lutte au socialisme socialisant et socialisateur, ne voit-on pas certains émules de Don Quichotte préconiser la planification par l'entreprise privée? Or c'est là, précisément, ce dont il s'agit depuis qu'on parle de planification chez nous, puisque, de toute évidence, l'entreprise privée ne saurait planifier sans tenir compte des intérêts communautaires. Les entreprises ne sont-elles pas de plus en plus solidaires les unes des autres, malgré la concurrence, tout comme elles le sont de l'État? D'une part, celui-ci est tout de même seul à pouvoir les mettre d'accord sur des solutions positives et d'autre part, aucune solution ne serait valable, en pratique, sans son accord et sa collaboration, ni dans l'ordre juridique, ni dans l'ordre administratif.

Comme le démontre le professeur LeRoy, la planification de l'économie du Québec ne se peut concevoir, encore moins se réaliser, autrement qu'en fonction des intérêts particuliers au Québec, ce qui, dans une certaine mesure, équivaudrait à pratiquer, à l'égard des autres provinces, une certaine forme de séparatisme économique. D'où la nécessité où nous nous trouverons bientôt, une fois la constitution rapatriée, de l'amender en ce sens. Autrement, la Confédération finirait sûrement par éclater. Car une population homogène de 5,000,000 d'habitants en voie de se multiplier par deux d'ici vingt ans et devenue consciente de sa force autant que de ses besoins, ne saurait accepter bien longtemps d'être aculée au chômage et de se laisser tirer le meilleur de ses revenus au profit des autres provinces, sans compensation plus valable que la satisfaction de participer à la création d'un vaste pays autour d'une réserve.

S.V.

P.S. — Dans le prochain numéro : un long article sur la nationalisation de l'électricité intitulé : "Le Pour et le Contre".

À la surprise des pessimistes, la Société générale de financement est à l'oeuvre et son premier geste sera d'affecter 10 millions de dollars à la création d'une fabrique de papier à Matane, en Gaspésie, région particulièrement affectée par le chômage.

Pour bien réussir aux affaires

CONNAÎTRE LES TERMES COMPTABLES

CHAPITRE ONZIEME

Par Paul DELL'ANIELLO

De l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales



Nous avons jusqu'à présent étudié des entreprises qui se préparaient à se lancer. La forme juridique a été choisie, la localisation ou le site à même été déterminée.

Il reste à voir évoluer notre entreprise à travers ses problèmes de financement, de marketing, de personnel et le reste.

Pour mieux comprendre cet éventail de problèmes, il est une science qui rend à ceux qui s'intéressent aux affaires des services inestimables. Cette science remplace l'imprécision par une précision relative, les mots équivoques par des chiffres et des règles précises. Il s'agit de la comptabilité.

Il ne s'agit surtout pas ici d'avoir la prétention de vouloir explorer les détails de cette science. Nous voulons tout au plus familiariser le lecteur avec certains termes comptables que tous les hommes d'affaires ont sans cesse à la bouche.

De plus, ces notions nous seront très utiles par la suite surtout dans l'étude du financement des entreprises.

Qu'est ce que la comptabilité?

La comptabilité est cette science qui a pour rôle  
— d'enregistrer  
— de résumer  
— d'interpréter  
les transactions financières d'une entreprise.

Grâce à cette technique il est possible de contrôler les biens que possède une entreprise ainsi que les transactions qui portent sur ces biens.

En effet la comptabilité écrit dans les comptes, les journaux et les états financiers l'histoire chiffrée des transactions qui se déroulent dans l'entreprise.

La comptabilité telle que pratiquée aujourd'hui est dite comptabilité à partie double. Chaque transaction est brisée en deux parties et l'effet de la transaction sur chacune des parties est enregistré dans leur compte respectif.

Ce procédé est en lui-même une source de contrôle puisque

grâce à lui les livres "balancent".

Voici un exemple: Je donne un montant de \$100 à un fournisseur en paiement d'un compte dû.

- d'une part mon compte de banque est affecté puisqu'il diminue de cent dollars
- d'autre part mes dettes diminuent de cent dollars puisque j'ai payé un créancier.

Le comptable ne se contente pas de faire ainsi une suite d'écritures dans des comptes et de faire balancer les livres. Il peut, en interprétant les données chiffrées, après les avoir regroupées, tirer des conclusions sur le résultat global des transactions pour l'entreprise. En un mot il peut déterminer si l'entreprise réalise ou non un profit.

Les Etats financiers

Ce travail d'interprétation, le comptable le fait à travers des procédés connus sous le nom d'états financiers.

Les deux principaux états financiers que l'on retrouve dans toutes les entreprises sont:

- le Bilan,
- l'Etat de Perte et Profit.

Le Bilan nous donne la valeur totale des biens que possède une entreprise (ses actifs), le total de ses dettes (son passif) et par voie de différence entre l'actif et le passif le capital ou la valeur nette de l'entreprise.

Le Bilan indique donc la position financière d'une entreprise à un moment précis de son histoire.

L'Etat de Perte et Profit donne le résumé des revenus gagnés, des dépenses encourues et le profit de l'entreprise durant une période de temps donné.

Puisque nous avons convenu qu'il était inutile d'entrer dans les détails, nous nous contenterons de signaler ici les éléments qui composent l'un et l'autre de ces états.

Le Bilan

Normalement un Bilan comprend deux grandes parties: du côté gauche on retrouve les biens du côté droit les dettes et la part du propriétaire.

— Côté gauche = Les biens ou l'Actif.

Les actifs se présentent sous plusieurs formes différentes, et pour cette raison, sont classifiés de diverses façons.

Il y a deux grandes catégories d'actifs:

- Les actifs liquides,
- Les actifs immobilisés,

Les actifs liquides comprennent des biens tels que: le compte de banque, les inventaires et tous les autres biens qui peuvent facilement être convertis en argent. Les actifs immobilisés comprennent des biens tels que les immeubles, la machinerie en somme tout ce dont l'entreprise a besoin pour opérer. Ces biens ne sont généralement pas achetés dans le but d'être revendus à profit comme c'est le cas de la marchandise.

— Le côté droit.

On retrouve de ce côté en premier lieu les dettes ou le Passif de l'entreprise. Tout comme c'était le cas pour l'actif, le passif se subdivise aussi en deux parties:

- Le passif à court terme.
- Le passif à long terme.

Par passif à court terme on entend les diverses dettes que l'entreprise devra payer dans une courte période, c'est-à-dire en moins d'un an. C'est ainsi que les

emprunts de banque, les comptes des fournisseurs, les taxes etc.

Les passifs à long terme sont les dettes qui ne deviendront pas dues dans les prochains douze mois. Une hypothèque due dans cinq ans, une série d'obligations payable dans vingt ans sont autant d'exemple de passif à long terme.

En second lieu on retrouve de ce côté la valeur nette que possède le propriétaire de l'entreprise. Cette valeur s'obtient par voie de différence. En effet tout ce que l'entreprise possède moins tout ce que l'entreprise doit représente la part du propriétaire.

Ceci constitue ce que l'on appelle l'équation comptable:

$$\text{Actif moins Passif égale Capital.} \\ A - P = C$$

L'Etat de Perte et Profit

Cet état comme nous l'avons dit est structuré de façon à déterminer le montant de profit réalisé par l'entreprise.

Tout comme le bilan avait son équation comptable l'Etat de Perte et Profit peut être résumé dans une formule:

— Les Revenus moins les Dépenses donnent le profit ou la perte selon qu'ils sont supérieurs ou inférieurs.

$$R - D = P$$

Voici les postes que l'on retrouve dans cet état:

Revenus gagnés: On fait ici la somme de toutes les entrées de fonds provenant de la vente de marchandise.

Le Coût des ventes: sous ce poste on évalue avec le plus de précision possible les montants qu'il a fallu dépenser pour l'achat des marchandises qui ont été vendues.

Des revenus gagnés l'on diminue le Coût des ventes pour obtenir le profit brut.

Frais d'opérations: Ici l'on regroupe la série des dépenses de ventes (publicité, salaires des vendeurs) et des dépenses d'administration (loyer, taxe, salaire des administrateurs).

Autres dépenses: sous ce poste on enregistre des frais tels que les impôts.

Le Profit net: Le profit brut diminué de toutes les dépenses nous donne le profit net de l'entreprise pour la période étudiée.

Le petit détaillant québécois

Les facteurs secondaires dans le choix d'un site où l'on établira son commerce

CHAPITRE SIXIEME

Par MARCEL CÔTÉ

De l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales



Dans notre dernier article nous avons commencé à démontrer l'importance que le détaillant doit attacher au choix du site commercial susceptible de lui

procurer le maximum de ventes procurer le maximum de ventes. Nous avons mentionné les principaux facteurs qui peuvent influencer sa décision: — d'abord, la population qui vit dans le centre et dans les environs — son revenu moyen — son allure — sa composition.

Ensuite, les facilités et les moyens de transport pour la clientèle et pour le commerçant lui-même.

— la nature de la ville: jeune, vieille, industrielle ou commerciale.

— enfin ce qu'il en coûte pour vivre dans cette ville.

Essayons donc d'énumérer quelques autres facteurs qui, sans être aussi importants que ceux mentionnés plus haut, méritent aussi la considération du commerçant.

Concurrence

Est-ce que les produits que le détaillant désire offrir entrent en concurrence immédiate avec d'autres? Combien y-a-t-il, dans la ville, de marchands qui vendent la ou les mêmes marchandises? des produits semblables? Il sera très facile d'effectuer ce petit calcul. Ces concurrents semblent-ils

prosperer? Leurs méthodes de vente, leurs locaux, leurs vitrines, enfin tout cela paraît-il "vieux jeu"? Dans l'esprit d'un détaillant dynamique, rempli d'idées neuves, de méthodes de ventes révolutionnaires, faut-il les affronter comme des adversaires de taille? Le nouveau venu a, sans doute, raison sur plusieurs points, mais il ne doit pas oublier que ces marchands de la "vieille mode" sont souvent dans une situation financière très bonne. Ils sont donc capables de supporter une guerre de prix. Et il suffit de l'arrivée d'un nouveau concurrent pour les changer et leur faire penser d'améliorer leurs locaux, leurs vitrines, etc.

Le futur détaillant doit donc garder présente à l'esprit cette question: "Est-ce que le marché pour tel ou tel produit est saturé, i.e. est-ce qu'il y a encore de la place pour un autre commerçant"? Si la réponse est positive, il n'aura pas tellement à redouter la concurrence des autres. S'il répond par la négative, il devra être convaincu que la seule façon de réussir est de ravir la clientèle des autres. Le pourra-t-il aussi facilement qu'il peut se l'imaginer?

Les facilités du stationnement

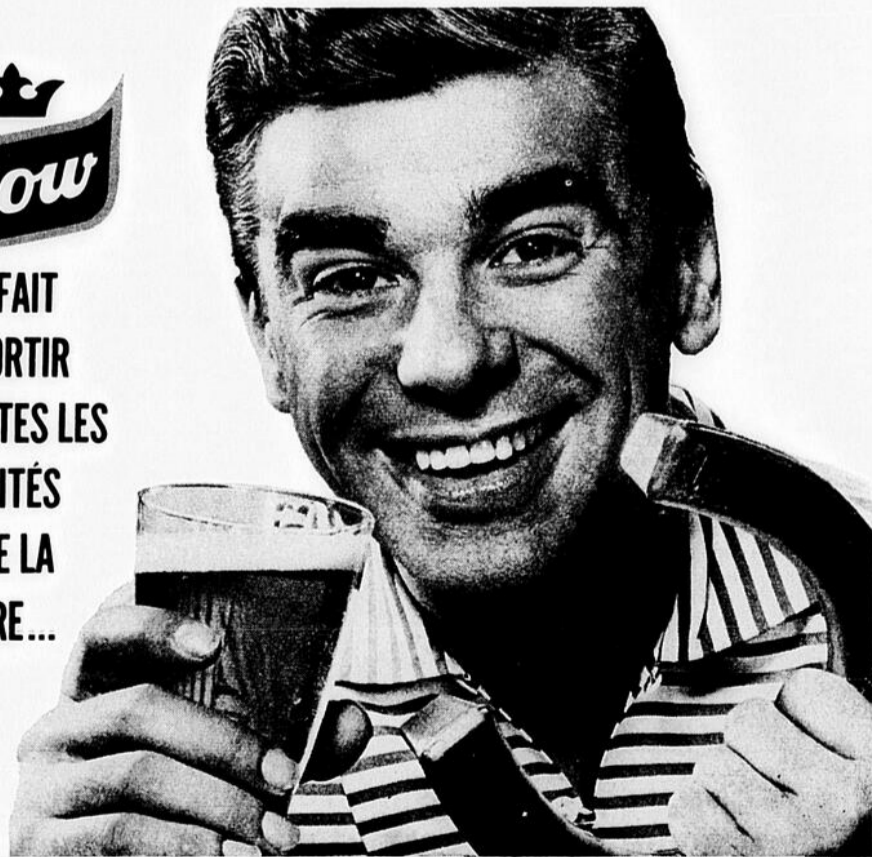
Le centre que le détaillant veut choisir est-il aux prises avec des problèmes de stationnement? Est-il possible de les résoudre assez rapidement sans avoir à débours beaucoup? Pour plusieurs centres commerciaux de la province c'est le casse-tête par excellence! En effet, comment espérer attirer

la clientèle chez-soi s'il est impossible de lui fournir un endroit pour y laisser sa voiture? De plus,

(Suite à la page 10)



FAIT  
RESSORTIR  
TOUTES LES  
QUALITÉS  
DE LA  
BIÈRE...



# La survie du Canada français se joue sur le plan économique

"Le peuple canadien-français traverse la période la plus tragique de son histoire. De l'attitude qu'il prendra en face des questions qui le confrontent immédiatement dépend sa survie ou sa disparition à brève échéance, son assimilation au géant américain". Tel est l'avis exprimé par le doyen de la faculté de commerce de l'université Laval, à Montréal récemment. Selon le Frère Gustave Tardif, c'est le manque de civisme qui est la principale menace à notre survie nationale. Le peuple canadien-français, a-t-il dit, devrait s'efforcer de subordonner son intérêt personnel ou tout autre intérêt particulier au bien commun de la société, sur-

tout à l'heure des questions vitales qui lui sont posées.

Sans faire nulle part explicitement allusion à l'étatisation du réseau électrique comme moyen de libération économique, le Frère Tardif, qui se veut considérer également comme le "doyen de tous les hommes d'affaires", a réclaté le retour du contrôle de notre économie entre nos mains: "Ce n'est plus un mystère, a-t-il dit, la survie de notre peuple se joue présentement sur le plan économique. L'inquiétude de nos chefs tant religieux que civils l'indique assez clairement et ce n'est pas par hasard que toutes les voix les plus autorisées de notre milieu proclament à l'unisson que l'ave-

nir du Québec dépend de notre éducation économique."

Dans cette croisade d'éducation populaire, l'Association professionnelle catholique des voyageurs de commerce du Canada a un rôle particulier à jouer: étant en contact permanent avec toutes les couches de la population, parcourant la province en tous sens, les voyageurs de commerce doivent être les plus ardents "croisés". Les cours échelonnés sur deux ans qu'ils se sont astreints à suivre — la plupart sinon la totalité pratiquent déjà depuis nombre d'années — témoignent de leur intérêt vis-à-vis la "chose économique".

## Un autre organisme le constate

### Les éléments actifs de l'économie canadienne ne collaborent pas suffisamment à la cause commune

Il existe des lacunes graves dans la consultation et la coopération entre le gouvernement, l'industrie et la force ouvrière en ce qui concerne les problèmes économiques du Canada. Telle est la conclusion d'un rapport présenté par une mission spéciale du Conseil de la productivité nationale.

Ce rapport a été envoyé par le Conseil dans six pays euro-

peens pour y déceler les raisons expliquant que la force ouvrière, l'industrie et le gouvernement y collaborent à la réalisation du congrès social et économique de leur pays.

Le rapport n'identifie pas de façon spécifique les "graves lacunes" décelées par ses auteurs dans les relations entre les trois éléments mentionnés. Mais il indique que le Canada semble ne pas

être averti en ce domaine: absence de l'esprit de consultation et de la coopération qu'on constate en Europe; absence également des mécanismes par lesquels se sont élaborées ces consultations et cette collaboration.

Le rapport, qui est déjà entre les mains des ministres du cabinet, conduira, prévoit-on, à une série de conférences spéciales sous les auspices du Conseil de la productivité. Cela permettrait à des "représentants responsables" de la force ouvrière, de l'industrie et du gouvernement d'étudier les conclusions de la mission et d'en tirer des applications à la conjoncture canadienne.

## Selon M. Fleming,

### Le temps n'est pas encore venu d'abolir le programme d'austérité

Selon l'ancien ministre des Finances à Ottawa, M. Donald Fleming, le temps n'est pas encore venu d'abolir l'austérité. Les Canadiens qui espèrent voir dans un avenir prochain s'adoucir les mesures prises par Ottawa au lendemain des élections risquent ainsi d'être fort déçus.

Parlant devant le Club Canadien de Toronto, le nouveau ministre de la Justice a déclaré que les accusations, voulant que les autorités fédérales aient décidé ces mesures avant le 18 juin pour ne les dévoiler qu'après, reposent sur un "mythe".

Le cabinet Diefenbaker ne pouvait arrêter le programme d'urgence avant les élections pour la raison que "les pertes quotidiennes de réserves (de devises étrangères) n'atteignirent pas de proportions sérieuses avant la fin de la troisième semaine de juin". C'est alors seulement, a poursuivi le ministre, que la fuite de devises

devint une hémorragie qui avait besoin d'être jugulée.

M. Fleming a également contesté que le gouvernement aurait dû révéler publiquement avant le 18 juin la situation du Fonds de change. "C'eût été agir de la façon la plus irresponsable", a-t-il déclaré.

Passant aux implications politiques des causes qui provoquèrent la décision gouvernementale du 24 juin, M. Fleming a attribué le développement rapide de la situation d'urgence au fait que le problème des réserves de devises devint une question électorale avec la baisse brutale des actions sur le marché de New York au printemps. Ces facteurs jumelés entraînaient incertitude et instabilité.

En outre, "si les résultats des élections avaient été décisifs, les pertes auraient peut-être cessé sans qu'on ait besoin de recourir à un programme d'urgence".

Mais les Canadiens ne sont pas près de voir la disparition de ce programme. Sans doute, les réserves de devises sont-elles de nouveau en hausse. Du bas niveau de \$1,100,000,000 à la fin juin, elles sont montées en août à \$2,330,000,000. Mais, compte rendu d'un crédit international de \$650,000,000, elles se situent encore "à un niveau considérablement inférieur au montant désiré".

"Nous ne pouvons considérer que le problème de notre balance des paiements soit résolu ou que nous puissions nous dispenser des mesures d'urgence", a précisé le ministre. Il a néanmoins ajouté que l'une des parties du programme, la surcharge tarifaire sur la moitié des importations, est "strictement temporaire" et sera retirée dès que les paiements extérieurs et la situation de nos réserves le permettront.

Mais ce que l'on ne sait pas encore, a déclaré le ministre, c'est dans quelle mesure les mouvements de capitaux à long terme ont repris. A cette incertitude sur un point très important s'en ajoute une autre, celle qui a trait aux preuves d'une reprise de notre situation commerciale déprimée.

## Pour revigorer notre industrie,

### Réduire les impôts, stimuler l'immigration et freiner le flot de nos importations

L'industrie canadienne a surtout besoin d'une réduction substantielle des impôts si l'on veut qu'elle soit capable d'augmenter sa production. — Nos sociétés pourraient encourager, encore plus qu'elles ne le font présentement, les producteurs canadiens. — Nous avons besoin d'un nombre de plus en plus élevé de citoyens qui deviendront ainsi de nouveaux consommateurs d'une production accrue. Voilà les phrases clefs d'un discours prononcé récemment à Montréal par le président de l'Association canadienne

des manufacturiers, M. Carl A. Pollock. L'industriel s'est plaint de nos lois contre les coalitions qui, à son avis, forcent l'industrie à écarter un grand nombre de méthodes et de procédés qui contribueraient à faire baisser les coûts de production et à augmenter l'efficacité.

"Le fardeau de nos impôts est presque aussi lourd, comparativement parlant, que celui des Américains, tandis que nous sommes loin de posséder leur capacité de supporter. Il est urgent donc qu'on l'allège le plus tôt possible,

et à tous les niveaux, tant personnel que sur les sociétés. D'autres mesures devront aussi être adoptées pour stimuler une économie nettement inférieure à ce qu'elle pourrait être."

Selon le président de l'Association, il est "inexcusable" que les taxes imposées aux sociétés soient aussi élevées, alors que le coût de la production est conditionné par une faible densité de population, de grandes distances, un climat rigoureux, et un standard de vie que nous ne méritons pas.

Afin d'attirer au Canada de nouveaux capitaux pour le développement industriel, M. Pollock a suggéré que les taxes sur les sociétés soient abaissées "à un niveau aussi bas que celui qui est en vigueur dans n'importe lequel des principaux pays industriels."

Il est nécessaire également qu'on effectue une réduction aussi sensible dans la taxation imposée aux revenus des particuliers dans la catégorie des revenus moyens et élevés, où les taux actuels sont "punitifs".

En ce qui concerne les importations M. Pollock s'est dit d'avis que notre pays a encore à faire face au problème d'un volume d'importation trop élevé. Une des mesures essentielles pour résoudre ce problème consiste à intensifier le développement des sources canadiennes d'approvisionnement.

"Nous devons admettre que certains types d'équipements et de

pièces nécessaires à l'industrie, qu'on ne peut trouver ici actuellement, devront encore être achetés à l'étranger, mais je crois que nos sociétés pourraient encourager, encore plus qu'elles ne le font présentement, les producteurs canadiens, et qu'il y a moyen de diversifier de façon beaucoup plus considérable l'éventail de nos produits."

Une autre suggestion avancée par M. Pollock pour accélérer le développement économique du Canada, a trait à l'immigration que le gouvernement fédéral, selon lui, devrait intensifier, surtout dans le cas d'individus qualifiés ou possédant des capitaux.

"Nous avons besoin d'un nombre de plus en plus élevé de citoyens qui deviendront ainsi de nouveaux consommateurs d'une production accrue. Nous aimerions que le gouvernement éla-

(Suite à la page 11)

## La SGF a maintenant son président et son conseil d'administration

M. René Paré a été élu récemment président de la Société générale de financement, par les douze administrateurs de l'organisme institué par le gouvernement provincial en juin dernier.

Voici comment se compose l'administration, au niveau supérieur de la Société.

Les Caisses populaires sont représentées au sein de la SGF par le sénateur Cyrille Vaillancourt, directeur général de la Fédération des Caisses populaires Desjardins; par M. Paul-H. Plamondon, de l'Action sociale catholique et de la Caisse populaire St-Dominique; par Me François Nobert, Conseiller de la Reine, Bâtonnier général de la Province et administrateur de la Caisse populaire de Trois-Rivières.

Le Gouvernement est représenté par M. René Paré, président et directeur général de la Société des Artisans et président du Conseil d'orientation économique; par M. Jacques Parizeau, professeur à l'École des Hautes Etudes commerciales de Montréal et membre

des Commissions royales d'enquête sur l'enseignement et sur les Finances et la Banque; par M. Marcel Pépin, membre du Bureau confédéral de la Confédération des Syndicats nationaux et membre du Conseil supérieur du Travail.

Les six autres membres sont de hautes personnalités dans le monde de l'entreprise privée. Il s'agit de M. Ludger-A. Simard, président et directeur de Marine Industries Ltd., de Sorel Steel Foundries Ltd., de Sorel Industries Ltd.

M. Anson C. McKim est le président de Merck & Co. Ltd., directeur de Consolidated Paper Corporation, de National Trust Co., gouverneur de l'Université McGill et président de Boys Farm and Training School.

Me Paul Desruisseaux est président de "La Tribune" de Sherbrooke, des postes CHLT et CHLT-TV. Il est directeur de la Banque Royale du Canada, du Trust général du Canada, de la Shawinigan Water & Power.

## Les provinces favorisent de plus en plus l'expansion industrielle

Les provinces se font de plus en plus prêteuses à l'égard de l'industrie. Celle-ci, surtout lorsqu'il s'agit de financer de petites et de moyennes entreprises, éprouve parfois de la difficulté à trouver le capital nécessaire à leur expansion, et les obstacles sont encore plus considérables lorsqu'il s'agit de sauver une entreprise périlante. Toutefois, seulement quatre provinces canadiennes possèdent, à proprement parler, des fonds destinés aux prêts industriels. En 1947, la Saskatchewan faisait figure de pionnier en instituant un tel fonds. D'autres provinces ont suivi, soit en mettant sur pied des organismes prêteurs, soit, comme le Québec, en exerçant un contrôle sur les prêts consentis par les municipalités aux industriels, etc. L'aide accordée ainsi à l'industrie se chiffrait, en 1955 à moins de \$2 millions, mais aujourd'hui, ce montant dépasse \$20 millions. Au Québec, la Société générale de financement contribuera dans une large mesure à ce genre de prêts. En Ontario, ces fonds n'existent pas, mais l'on considère sérieusement la possibilité d'en créer.

A titre d'exemple de formule employée et surtout d'orientation des prêts provinciaux voici quelques informations publiées ré-

cemment par le "Financial Post" sur l'assistance financière de la Saskatchewan à l'industrie.

Selon M. D. H. F. Black, ministre du Département de l'Industrie et de l'Information, on ne s'est pas prévalu considérablement des avantages de ces fonds aux premières années de leur établissement. Mais depuis environ 1955 la courbe des prêts est fortement ascendante et, en 1961, les prêts approuvés dépassaient, au total, les \$2 millions.

Voici un tableau indiquant l'orientation des fonds affectés aux prêts industriels de cette province. On remarquera que l'industrie de base est particulièrement favorisée, l'exploitation de l'acier et de la forêt engloba 40% des prêts consentis.

Industrie	%
Acier	25
Produits forestiers et papier	15
Ciment et pierre	15
Alimentation (manutention)	13
Services	10
Electricité	5
Divers	17



Publiées par les PUBLICATIONS "LES AFFAIRES" Inc.

635 est. Henri-Bourassa, Montréal, P.Q. Tél.: DU. 1-1888

Président: Julien LEVASSEUR; Vice-Président: Bernard LANCTOT; Secrétaire-trésorier: Gabriel LAPOINTE; Directeurs: Gérard ELIE et Séraphin VACHON.

Directeur-gérant: Séraphin VACHON; Secrétaire de rédaction: Paule VACHON; Rédacteur: Yvan PELLAND; Représentants publicitaires: Service des Publications Seg. Ltée.

Collaborateurs: Roland PARENTEAU — professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, membre de l'Institut d'Économie Appliquée; Jean MELHING — ex-professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, ex-membre de l'Institut d'Économie Appliquée; Vély LEROY — professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, membre de l'Institut d'Économie Appliquée; Paul DELL'ANIELLO — professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales; Marcel COTE — professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales; Jean-Guy LORANGER — économiste-stagiaire à l'École des Hautes Etudes Commerciales; Gabriel LAPOINTE, C.R. M.B.A. (Harvard); Paul LAFLECHÉ, directeur des relations extérieures de la Bourse de Montréal; Louis A. BELISLE, éditeur.

Abonnement: 1 an, \$7.50; 3 ans, \$15.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numérique et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

## Le Québec doit établir, au plus tôt, un complexe sidérurgique

Dans la voie de l'établissement d'un complexe sidérurgique, nous croyons que le gouvernement du Québec doit, avant toute considération de concurrence avec l'Ontario, tenir compte de l'intérêt de sa population canadienne-française.

Le gouvernement doit d'ailleurs pourvoir à l'utilisation de nos abondantes ressources naturelles, même si l'établissement d'usines sidérurgiques sur les rives du Saint-Laurent, ainsi que d'industries corollaires, devaient entrer en concurrence avec l'acierie ontarienne, établie à Hamilton.

Les Québécois apprécient sans doute le souci d'éliminer une concurrence inutile dans ce domaine entre le Québec et l'Ontario. Cette précaution a suscité une déclaration de la part du premier ministre ontarien.

M. John-P. Robarts disait récemment à Montréal: "Nos deux provinces entretiennent une concurrence amicale. Nous voulons développer nos ressources et accroître nos industries; il serait toutefois dangereux de trop exploiter la concurrence entre nos deux provinces, ce qui pourrait aboutir à un doublement des industries d'utilité publique."

Ces propos sont à n'en pas douter une invitation au gouvernement du Québec à se désister de son projet d'établissement d'une société sidérurgique sous une direction canadienne-française dans le Québec.

Il faut le reconnaître, ajouta-t-il, ce genre d'industrie constituera évidemment un "doublement" d'usines semblables déjà en fonction en Ontario. Une fois sur pied, elle concurrencera inévitablement l'établissement ontarien. Elle pourrait pratiquement l'évincer du marché québécois. On pressent bien quelques ennuis. Montréal, en particulier, consomme plus d'acier que n'importe quelle autre ville du pays.

Ce ne sera évidemment pas la première fois qu'on aura essayé de détourner le Québec du domaine de l'acierie ou encore d'autres industries, venant en concurrence avec des entreprises ontariennes. Que le gouvernement du Québec ne se laisse pas influencer!

J. R. ROBERT,  
Secrétaire de la SSJB de St-Jean.

## Le salut est à Québec

A notre avis, les principales difficultés du Canada français sont solubles dans le cadre actuel du régime et l'indépendance en créerait de nouvelles, bien plus fondamentales. En ce qui concerne notre statut de minorité dans la Confédération canadienne, nous soumettons d'abord que ce n'est pas là nécessairement un signe de lâcheté collective et nous suggérons ensuite que tous les points de friction entre les Canadiens anglais et les Canadiens français, plutôt que d'être débattus au moyen de pétitions, de campagnes de presse et de croisades individuelles, soient pris en charge, négociés et, si possible, résolus par le gouvernement de Québec. Cette négociation pourrait comprendre au besoin des amendements à la Constitution, parmi lesquels, au premier rang, nous placerions l'article 133, sur la langue.

Mais pour l'essentiel, le salut du Canada français ne passe guère par Ottawa et une politique de survivance est une politique dynamique et éclairée qui touche à tous les domaines de la vie sociale. Pour l'avenir du Canada français, par exemple, la Commission Parent sur l'éducation nous paraît infiniment plus importante que ne l'a été la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels. Pour l'avenir du Canada français, l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique économique éclairée nous paraissent plus urgentes que la représentation des Canadiens français dans le fonctionnarisme fédéral.

Quand la société du Québec sera devenue une société industrielle moderne, diversifiée, apte au changement, techniquement préparée à résoudre ses problèmes, ce jour-là, les Canadiens français se tourneront de nouveau vers Ottawa, mais non plus cette fois en colonie séparée, jalouse de ses droits, mais en partenaires actifs et entrepreneurs qui se préoccupent du contenu de la politique de leur pays, pour l'intérêt de l'ensemble de leur pays et, espérons-le, pour l'intérêt du monde aussi.

André RAYNAULD,  
(Conclusion)  
Cité Libre, octobre 1962.

# POINTS DE VUE

Malgré son "irresponsabilité flagrante"

## Le gouvernement Diefenbaker vivra encore six mois

— The Financial Times

*M. Diefenbaker est-il assez naïf pour penser que la population canadienne le croit lorsqu'il prétend que son gouvernement ignore l'imminence de la crise qui éclatait au lendemain des élections du 18 juin? Comment, minoritaire et sous une pluie d'accusation d'irresponsabilité, pourra-t-il conserver le pouvoir jusqu'au printemps prochain? Voilà deux questions importantes auxquelles répond un éditorial du "Financial Times" de Montréal, dans son numéro du 8 octobre dernier.*

*Voici une traduction de cet article.*

Les petits partis ne maintiennent le gouvernement Diefenbaker au pouvoir que pour favoriser leurs propres petits desseins. Tous les rapports en provenance d'Ottawa font écho de l'affirma-

tion que nous faisons il y a trois semaines, à savoir que: "Le 25ième parlement survivra tout probablement pendant les prochaines semaines et il est presque certain qu'il en sera ainsi jusqu'au printemps."

Par leurs tergiversations, les créditistes ont soutenu le gouvernement, la semaine dernière, et ont battu la motion de censure des libéraux. Mais ils n'ont pas trouvé que M. Diefenbaker jouit de la confiance du pays.

Au contraire, sa performance de la semaine dernière a contribué largement plus que ses adversaires auraient pu le faire, à détruire la confiance et le respect de Canadiens respectables. Ses revendications audacieuses voulant que la crise du change se soit développée de façon imprévue après ses prévisions pré-élec-

torales du 14 juin ne peuvent s'interpréter que de deux façons.

Ou bien M. Diefenbaker considère que la population canadienne est infiniment crédule.

Ou bien il ne savait pas alors, et il ne sait pas encore, à propos du monde des affaires et de la finance, ce que tout citoyen ayant quelque connaissance de l'économie sait depuis le début du printemps dernier.

Les révélations du premier ministre sur les opérations du fond des changes au cours de mai et juin n'avaient pourtant absolument rien d'ingénu.

Si M. Diefenbaker était assez naïf pour y voir là des propos convaincants, c'est qu'il s'est laissé convaincre par des conseillers encore plus trompeurs:

(Suite à la page 11)

Selon le Financial Post,

## Le Canadien doit reviser sa notion de l'état

*Si la planification économique est nécessaire pour assurer la croissance du Canada, comment sera-t-elle réalisable si les Canadiens n'ajustent leur conception de l'Etat aux notions modernes? Voilà la conclusion d'un éditorial que voici, extrait et traduit de l'édition du 29 septembre du Financial Post.*

De plus en plus de Canadiens s'efforcent de convaincre leurs compatriotes que nos graves problèmes commandent, d'urgence, la planification de l'économie canadienne.

En se servant de sa tête, raisonne-t-on, le Canada pourrait ajouter à sa stature économique, et de là...

Il est certain que pour de nombreux pays européens, la planification s'est avérée payante, la France en est un exemple frappant.

Ils ont consciemment placé les plus grandes forces que possèdent les gouvernements modernes à la direction de l'économie, que celle-ci en soit une de plein emploi et de production intense.

Mais la planification centralisée s'écroule au Canada?

Peut-on la considérer comme une idée pratique lorsque, par exemple, les salaires à l'échelle nationale sont le résultat de milliers d'ententes conclues indépendamment les unes des autres par des négociations dans le monde du travail?

Est-ce là une méthode efficace de retirer le plus possible de nos ressources quand presque deux tiers de l'industrie canadienne est entre les mains d'étrangers?

Comment la planification économique nationale pourrait-elle être réalisée alors que la consti-

tution du Canada divise les forces gouvernementales de telle sorte que les plans fédéraux peuvent être atrophiés par les droits provinciaux?

Si nous voulons entrer comme concurrent dans le nouveau monde économique, et créer les centaines de milliers d'emplois nécessaires chaque année, et élever le niveau de vie, alors il est clair que le Canada doit s'imposer des objectifs de croissance et orienter sa politique de taxation, ses lois, ses tarifs et sa politique de crédit de façon à atteindre ces buts.

Mais les obstacles qui s'opposent à une telle planification économique démontrent clairement que le premier pas à faire doit être un changement profond de l'attitude de tous les Canadiens en ce qui concerne les fonctions véritables d'un gouvernement national au vingtième siècle.

Le journal des étudiants de l'Université de Montréal:

## "Qu'on nous enseigne, au plus tôt, l'économique"

*On reproche souvent à la gent étudiante de la province d'orienter ses études et ses travaux parascolaires vers le succès matériel personnel plutôt que de penser et de se préparer intellectuellement en fonction des besoins de la communauté. On a souvent raison.*

*Cependant, nous rendrons à César ce qui lui appartient en soulignant l'effort de certains groupes d'étudiants qui, par des textes journalistiques ou des discours devant leurs confrères à l'occasion de réunions diverses, tentent de les éclairer sur l'importance de l'économique. Récemment, notre attention fut attirée par un éditorial dans le journal des étudiants de l'Université de Montréal, le "Quartier Latin", où l'auteur tire ses conclusions sur les allocutions, prononcées aux XV<sup>e</sup> congrès de l'ACELF dont "Les Affaires" ont abondamment parlé. Voici quelques extraits de cet éditorial, particulièrement intéressant en ce sens qu'il apporte une suggestion pratique pour remédier au malaise dont il fait la constatation.*

*Il est je crois un besoin impératif pour le Canada-français, c'est celui de la liberté économique. Il y aura tant et tant d'efforts au plan politico-social pour tenter de se tailler une place parmi les peuples, ce sera en vain si nous n'avons pas d'assise économique. Et je reprends à mon compte une parole du frère Clément Lockquell, é.c.: «L'homme ne jouit de l'estime sociale que dans la mesure où il est économiquement libre.»*

De très grands efforts se tentent au Québec pour construire une véritable nation canadienne-française. La condition essentielle d'une identité socio-culturelle demeure une certaine force économique...

A part cette reconnaissance de la nécessité de l'économique dans notre marche vers l'édification d'un Québec puissant, un autre fait attire mon attention. Il semble que nos intellectuels s'entendent désormais sur un point, c'est celui de la nécessité de l'enseignement de l'économique au niveau secondaire. Encore une fois bravo. Il est toutefois une autre réalité qui me fait bien peur. De

part et d'autre, on nous dit, que le jeune Canadien doit être plus réaliste devant les problèmes de la vie des affaires, qu'il doit se préparer à devenir un administrateur, et enfin que seule la connaissance des valeurs économiques pourra lui ouvrir la porte vers les guidons de notre économie. Par contre devant quoi se trouve l'homme de sciences, l'avocat, le directeur de personnel, quand il quitte l'université pour se retrouver après quelques années à un poste d'administration quelconque? Hélas il est muni de son unique bagage de scientifique, de juriste ou de chercheur. Comme administrateurs, ces hommes auront à prendre des décisions qui seront en majorité à incidences économiques. Pourtant l'enseignement sommaire de l'économique que reçoit un étudiant en droit par exemple, est loin d'être suffisant pour la conduite de bonnes affaires ou une administration sage.

Sur ce, je crois qu'il serait très utile sinon nécessaire d'instituer un cours d'économique dans toutes les facultés...

(Suite à la page 7)

Total de \$702 millions depuis le 1er janvier

## Les compagnies canadiennes ont versé un montant record de dividendes

Depuis le début de l'année, les compagnies canadiennes ont versé un montant record de dividendes, souligne un communiqué émis par la maison J. R. Timmins and Co.

Le total accumulé de \$702,272,306 pendant les 10 premiers mois de cette année est de 8 pour cent supérieur à celui de \$649,527,662 de l'année dernière, et de 12 pour cent plus élevé que celui de \$624,699,700 pour la période correspondante de 1960. Les versements effectués en octobre et s'élevant à \$66,940,230 se comparent avec les \$61,428,184 et les \$60,880,119 versés en 1961 et en 1960 respectivement.

Les paiements faits par diverses industries en octobre totalisent \$34,794,823, soit une augmenta-

tion par rapport aux \$32,570,748 de 1961, et aux \$32,337,249 de 1960. Cette amélioration est due aux augmentations décidées par plusieurs compagnies dont Abitibi, Beaver Lumber, Canada Steamships, Canadian Breweries, Consolidated Paper, Dofasco, Dominion Textile, DuPont, Ogilvie Flour et George Weston.

Durant le mois d'octobre, les compagnies minières ont versé un total de \$5,941,066, contre \$5,678,826 en 1961 et \$3,437,801 voilà 2 ans. Denison et Gunnar qui ont versé ensemble un grand total de \$4 millions en dividendes comptent pour beaucoup dans le total du mois d'octobre.

Les services publics ont versé la somme de \$20,725,073 en dividendes, ce qui représente une

augmentation comparativement aux \$17,928,010 de l'année dernière, et les \$20,505,688 d'octobre 1960. Cette augmentation reflète principalement la hausse du montant des dividendes distribués par Bell Telephone, par suite d'un plus grand nombre de valeurs en circulation, et des taux plus élevés fixés par Calgary Power, Consumers' Gas, Gatineau Power, la Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent et Québec Téléphone.

Les paiements effectués par des institutions financières, les sociétés de fiducie et autres, durant le mois d'octobre, se sont élevés à \$5,479,268, un changement minime par rapport aux \$5,250,600 de 1961, et aux \$4,559,381 de 1960.

### La dévaluation ayant porté ses fruits

## Aucun obstacle ne s'oppose à des mesures à plus longue échéance

Rien ne met obstacle à l'adoption de mesures à longue échéance en vue de résoudre les problèmes essentiels de la balance des paiements qui se sont révélés au moment où le dollar canadien était surévalué par rapport aux autres devises.

C'est là l'avis exprimé par la Banque de Montréal dans sa Revue des Affaires de septembre. Dans ce bulletin la Banque rappelle l'histoire de la politique canadienne des changes étrangers depuis 1926.

L'établissement d'une parité de 92.5 cents (E.-U.), pour notre dollar, dit la banque, a constitué un retour, après douze ans d'absence, à un régime de parité fixe, conforme à celui que suivent d'autres nations commerciales qui

font partie du Fonds Monétaire International.

Devant cette situation, la B de M dit que le programme d'urgence a évidemment réussi à rétablir la stabilité sur le marché des changes canadiens.

La banque dit que, à la façon dont l'économie du Canada est liée à celle d'un voisin dont la puissance s'écroule — et soumise aussi bien au flux et au reflux des mouvements de capitaux en volume considérable — notre pays est toujours en face de grandes difficultés lorsqu'il doit choisir un régime et un taux de change appropriés.

Cependant, la B de M fait remarquer que d'autres pays ont pu

Ainsi, poursuit la revue, les

s'adapter pendant plusieurs années à un régime de taux de change fixe, avec des changements uniquement occasionnels de la part de difficultés particulières auxquelles le Canada doit faire face ne sont pas insurmontables, à condition que nous adoptions à l'intérieur les politiques nécessaires et que nous tenions compte de la diversité des mécanismes institutionnels dont nous pouvons disposer.

**Avantage pour le Canada**  
Quoi qu'il en soit, dit la banque, on ne saurait mieux contester qu'il sera avantageux pour le Canada et le reste du monde aussi bien que les opérations de change étranger dans notre pays se fassent dans une atmosphère de stabilité et de confiance, à l'abri des grandes influences de la spéculation.

Et la B de M conclut: Le maintien pendant de longues périodes de temps d'une parité stable pour la monnaie peut sûrement contribuer à ce résultat.

### Le surplus des 4 premiers mois annulé

## Ottawa affiche un déficit de \$72 millions pour le mois d'août

Un rapport publié récemment par le ministère des Finances indique que le bilan du gouvernement pendant le mois d'août laisse un déficit budgétaire de \$72,400,000 pour le mois et annule le léger surplus budgétaire accumulé pendant les quatre premiers mois de l'année financière commencée le 1er avril dernier.

Le déficit total pour cinq mois est ainsi de \$5,600,000. Les revenus budgétaires de cette période se chiffrent par \$2,408,100,-

000 représentant un excédent de \$101,100,000 sur la période correspondante de l'année dernière. Cette augmentation est principalement due aux recettes en provenance de la hausse des tarifs douaniers que le programme d'austérité du 24 juin dernier avait décrétoyé. Pendant ce temps, les dépenses ont augmenté moins rapidement, atteignant \$2,413,700,000. Elles étaient l'année dernière, à la période correspondante, de \$2,307,000,000.

Durant le mois d'août, les revenus gouvernementaux ont marqué une hausse très légère par rapport à ceux du même mois l'année dernière — respectivement \$467,400,000 et \$466,600,000 —, tandis que les dépenses subissaient une baisse plus sensible, passant de \$548,900,000 l'année dernière à \$539,800,000.

Rappelons que le budget du 10 avril prévoyait un déficit annuel de \$745 millions, mais que, le 24 juin dernier, en présentant son programme d'austérité, le gouvernement a fait part de son désir de le réduire sensiblement par la diminution des dépenses gouvernementales et l'augmentation des droits d'entrée.

### Un quotidien de Montréal répond à cette brûlante question

## Le TRUST de l'électricité, QUI EST-CE?

Le débat est amorcé sur la scène politique de la province en vue des élections du 14 novembre. M. Lesage place avec raison la lutte dans le contexte économique et définit ses objectifs comme étant la victoire du peuple québécois contre le "trust de l'électricité". Dans un éditorial de La Presse, Laurent Lauzier se demande: Est-il possible de déterminer avec exactitude qui détient le contrôle de la Shawinigan Water and Power, la plus importante entreprise visée par la nationalisation et la seule qui ait jusqu'à maintenant manifesté une vive opposition au projet du gouvernement. Voici comment il y répond:

Non seulement la chose s'avère possible mais elle comporte même une précision presque mathématique.

Dans son dernier rapport annuel, en date du 31 décembre 1961, la Shawinigan Water and Power fournit des détails fort intéressants sur la répartition de ces actionnaires par pays d'origine et aussi quant au nombre d'actions détenues. Les chiffres donnés indiquent que la moitié environ des actionnaires de la compagnie demeurent dans la province de Québec et que ces derniers détiennent près de 4,000,000 d'actions sur un total de 8,507,698. Le pourcentage des actionnaires canadiens est de 81.5, mais leur participation au capital-actions ordinaires n'est que de 68.7 pour cent. Quant aux actionnaires habitant l'étranger, la plus forte participation, soit près de 2,000,000, était détenue en Europe. La participation américaine s'établissait à

10.4 pour cent et celle originant de la Grande-Bretagne, à 7.6.

Le tableau d'ensemble aligne donc les résultats suivants: sur un nombre total de 17,452 actionnaires, 14,226, à la date du rapport annuel, demeuraient au Canada. Ce groupe, de loin le plus nombreux, détenait 68.7 pour cent des actions.

Ces chiffres ont sensiblement changé depuis janvier. Nous sommes, en effet, informés que la participation européenne, qui était surtout composée d'actionnaires français et dont les titres étaient détenus par la grande société Sicovan, a été en grande partie écoulee sur le marché et que le groupe acheteur était américain. Le fort volume des transactions enregistrées sur les actions de la Shawinigan au cours des

dernières semaines serait précisément le résultat de ce transfert de la participation française vers les Etats-Unis. Le fait revêt une certaine importance puisque le groupe d'actionnaires américains qui possédait déjà plus de 10 pour cent du capital de la Shawinigan peut fort bien avoir haussé sa participation à plus de 20 pour cent.

C'est à travers cette multitude d'actionnaires qu'il faut déceler qui contrôle effectivement la Shawinigan Water and Power, c'est-à-dire qui agit et vote au nom des actionnaires lors des assemblées annuelles de la compagnie.

La réponse à cette question est contenue dans le dernier rapport annuel de Power Corporation qui a été rendu public hier. Au fait, il suffit de le consulter attentivement pour découvrir rapidement que cette société détient 2,886,840 actions, commandant le droit

de vote, de la Shawinigan Water and Power. Ce bloc d'actions représente plus de 70 pour cent de la participation québécoise qui est de 3,865,900 actions, et près de 50 pour cent de la participation totale canadienne, qui est de 5,846,421 actions. Des pourcentages aussi élevés nous permettent d'affirmer avec une certitude mathématique que le contrôle de la Shawinigan est effectivement détenu par Power Corporation, filiale de Nesbitt, Thomson and Co., le plus solide bastion de la haute finance anglo-saxonne de la rue St-Jacques.

C'est donc directement à cette dernière entreprise qu'il faut accoler la désignation "Trust" utilisée par le premier ministre de la province, M. Jean Lesage, dans son discours de dimanche dernier alors qu'il a dénoncé l'opposition de la haute finance au projet de nationalisation du gouvernement.

### Le président de la Metropolitan Life:

## "Les perspectives d'affaires au Québec sont encourageantes"

"Au cours des six dernières années, le revenu des particuliers de la province de Québec s'est accru de 45 p. 100." Voilà ce que déclarait M. Cecil J. North, président de la Metropolitan Life Insurance Company, aux membres du personnel extérieur de sa compagnie, lors d'une réunion d'affaires à Montréal.

"Les perspectives d'affaires au Québec sont encourageantes," dit-il. Entre 1955 et 1961, l'industrie privée a investi plus de \$8 milliards ici dans de nouvelles facilités de production, garantissant ainsi une base solide en vue de l'accroissement continu de l'économie et de l'amélioration marquée du standard de vie.

"De 1955 jusqu'à 1961 inclusivement, l'emploi au Québec a augmenté de 10% et l'année 1962 accuse de meilleurs résultats comparativement à 1961," fit remarquer M. North. "A la mi-été, environ 1,800,000 personnes occupaient un emploi dans la province y compris les travailleurs au-

tonomes ainsi que les ouvriers salariés et les employés recevant des appointements. L'embauchage dans le secteur montréalais est plus élevé que l'an dernier et il accuse également des augmentations appréciables par rapport aux six dernières années."

M. North révéla que les placements d'actions et d'obligations de sa compagnie dans les compagnies industrielles, de services publics et ferroviaires canadiens, ayant une partie de leurs opérations dans la province de Québec, et les créances hypothécaires sur biens immobiliers dans la province se chiffrent à environ \$386 millions. De plus, la Metropolitan a investi d'énormes capitaux dans les compagnies américaines, dont les opérations contribuent à l'économie du Québec.

**Placements au Québec**  
La Metropolitan s'est également engagée à investir, vers la fin de cette année, \$50 millions dans le projet de la Place Ville-Marie à Montréal.

## VOTRE COLLABORATRICE

Quand votre banque connaît votre entreprise, elle vous consent beaucoup plus volontiers les avances dont vous avez besoin.

La Banque Canadienne Nationale s'intéresse activement à la marche des affaires de ses clients, dont elle a conscience d'être la collaboratrice.

**BANQUE  
CANADIENNE NATIONALE**

601 bureaux au Canada

## L'influence du Marché commun sur l'économie canadienne (3)

# Les Canadiens peuvent écouler leur production sur le Marché commun, en passant par la Suisse

Par Jean MEHLING,  
Directeur des Etudes aux Hautes Etudes Commerciales  
de l'Université Catholique de Paris

L'Europe des "Six" pourrait bien devenir, à brève échéance, l'Europe des "Huit", par l'adhésion de l'Angleterre et du Danemark. Mais par la suite, des mois, et peut-être des années s'écouleront avant qu'on assiste à une nouvelle extension géographique du Marché. Il est donc probable, pour de multiples raisons que le Canada et les Etats-Unis ne pourront pas entrer dans le Marché commun, à moins que ce ne soit par une voie indirecte. Le Canada peut toutefois profiter de la prospérité de la Communauté économique européenne en y faisant des affaires via la Suisse. Il n'y a pas de raison pour que les producteurs canadiens ne cherchent pas à profiter de cette porte d'entrée.

Parler du Marché Commun, c'est aussi parler des pays qui n'en font pas partie. L'expression peut sembler paradoxale. Et pourtant, elle ne l'est qu'à moitié. On a de plus le droit de douter, en effet, que le Marché ait atteint sa forme définitive. Dès maintenant, il est bien certain que "l'Europe des Six" n'en a plus pour longtemps avant d'être "l'Europe des Huit". La Grande-Bretagne et le Danemark sont "à la porte": avant quelques mois, les Anglais d'abord, et presque aussitôt les Danois auront obtenu ce qu'ils considèrent comme vital: le statut de partenaire. Les Anglais, pour des raisons qui ont été maintes fois expliquées; les Danois, parce que leur agriculture — la plus dynamique de tout le Vieux Continent — se trouve menacée d'éboulement, si elle ne peut déverser ses produits chez ses voisins.

Mais il paraît de plus en plus improbable que le "club" sera fermé de façon presque définitive, avec ces deux nouvelles adhésions. Des mois, peut-être des années, s'écouleront en effet avant qu'on assiste à une nouvelle ex-

tension géographique du Marché. On a, au cours des mois écoulés, émis l'idée que le Canada et les Etats-Unis pourraient être amenés à imiter la Grande-Bretagne. L'hypothèse est encore très improbable. La distance (pour ne citer que cet exemple d'obstacle) risque de rendre impossible une fusion étroite de toutes les grandes économies occidentales.

Sur le continent européen lui-même, le Marché Commun peut, en théorie, s'étendre encore. Tous les pays qui, groupés autour de l'Angleterre, ont essayé de construire une Europe concurrente du Marché, sont des adhérents possibles. Possibles, mais peu probables pour l'instant.

Pour certains d'entre eux, en effet, l'adhésion au Marché Commun ne peut être envisagée avant une très longue période de transformation intérieure. Le Marché prévoit en effet une fusion de tous ses partenaires si complète que sa mise en train exige des sacrifices souvent très douloureux: harmonisation des politiques économiques, précédée par celle des politiques fiscale et

sociale, ou plus simplement par un certain partage des responsabilités de production industrielle; harmonisation extrêmement délicate des productions agricoles, etc...

Le Marché Commun ne peut, sans se trouver menacé dans son essai d'unité économique, accepter avant longtemps de nouveaux partenaires qui sont, ou très en retard, ou très différenciés des Six.

Il n'est donc pas interdit de croire juste notre hypothèse précédente: pour l'instant (sauf en ce qui concerne la Grande-Bretagne et le Danemark), le Marché Commun a "fait son plein". Faut-il s'en réjouir ou s'en attrister, si l'on est "hors du Marché"? Et plus particulièrement dans le cas du Canada?

L'affirmation semblera peut-être surprenante: mais je crois que le maintien du statu quo serait le plus profitable à tout le monde. Pour l'actuel Marché Commun, la "digestion" de nouveaux pays est impossible avant longtemps, comme je l'ai dit précédemment. Pour le Canada — et les Etats-Unis — il vaut évidem-

ment mieux que l'Europe tout entière ne se trouve pas fermée par le dangereux "tarif extérieur commun" de nature douanière, clause la plus spectaculaire du Traité de Rome.

Par contre, le maintien d'une Europe partagée en deux "groupes" (Marché Commun d'un côté, pays non-partenaires de l'autre) laisse subsister bien des débouchés aux produits du continent nord-américain. En fait, quelles que soient les dimensions du Marché Commun, l'Europe tout entière reste ouverte au Canada et aux Etats-Unis. Au prix de quelques efforts d'imagination, que bien des sociétés commerciales et industrielles ont déjà accomplis; et, en particulier, grâce à la situation très favorable que crée, en pleine Europe, l'existence d'un pays tel que la Suisse.

La Suisse est bien connue des capitalistes en quête de refuges sûrs pour leurs opérations financières. Mais elle mérite de l'être tout autant des industriels et des commerçants désireux d'occuper une place dans tous les pays européens.

Une fois encore, ce sont les Américains qui ont compris le plus vite les avantages qu'ils pourraient tirer de la situation.

La Suisse a construit toute sa réputation financière sur la stabilité de sa monnaie, la liberté absolue qu'elle accorde aux opérations de change, le secret impénétrable de ses banques, la présence d'institutions internationales sur son sol, l'équilibre rigoureux qu'elle réussit à maintenir entre tous les pays du monde, quelles que soient leurs opinions politiques. Et dans une large mesure, la situation géographique de ce petit pays, en plein coeur de l'Europe en fait véritablement une "plaque tournante", bien commode pour les opérations commerciales.

Il me paraît de plus en plus improbable que la neutralité politique de la Suisse puisse jamais être compatible avec les règles d'unité politique qui s'imposent au Marché Commun. A priori, par conséquent, on peut estimer que la Suisse ne sera jamais membre du Marché. Tout au plus cherchera-t-elle sans doute, à obtenir des avantages commerciaux de ses voisins. Il est peu probable qu'elle les obtienne mieux que la Grande-Bretagne. On peut donc sans grand risque d'erreur, la considérer comme chef de file des pays européens (à l'économie "occidentale") non-membres du Marché Commun.

A cet instant de raisonnement, deux possibilités s'offrent: ou tous les pays de l'Europe actuellement hors du Marché adhèrent peu à peu à celui-ci; ou ils ne le font pas. Dans le premier cas, la Suisse risque de se trouver rapidement isolée dans le Vieux Continent, et sans grand intérêt pour l'Amérique du Nord. Son propre marché constitue en effet un débouché très étroit, à peine plus peuplé que la Province de Québec, trop fortement industrialisé pour survivre sans débouchés extérieurs. Dans le second cas, au contraire, la Suisse est la mieux placée pour livrer aux pays non-membres du Marché les produits d'origine américaine.

Evidemment, le schéma est un peu simplifié. Car il est bien certain que le Marché Commun effectue, dès maintenant, un effort immense pour inonder toute l'Eu-

rope occidentale de ses propres produits. Il est même surprenant de constater que la plupart des biens de consommation durables fabriqués en France ou en Allemagne se vendent, à l'heure actuelle, beaucoup moins cher en Suisse qu'à l'intérieur du Marché Commun. Cependant, je doute qu'il en soit longtemps ainsi. On ne voit pas très bien, en effet, pourquoi l'Europe des Six frapperait de son "tarif extérieur commun" les produits qui entrent chez elle sans subir une taxation douanière aussi forte sur ses propres ventes aux pays non-membres (Suisse en particulier).

Le "tarif extérieur commun" n'est pas encore définitivement en place. Lorsqu'il le sera, les pays étrangers au Marché Commun seront obligés de remettre en cause tous les tarifs douaniers actuellement en vigueur.

Le problème doit donc, dès maintenant, être repris dans une nouvelle optique. La Suisse — et les pays non-membres du Marché — sera d'autant plus portée à revoir les problèmes douaniers que, sur son propre sol, se fabriqueront des produits qu'elle peut vendre au "reste de l'Europe".

C'est, à mon avis, cette carte que jouent depuis plusieurs mois les industriels américains... et de nombreux industriels du Marché Commun! C'est également à cela que devraient penser les industriels canadiens qui cherchent, pour leurs produits finis, des débouchés européens.

J'ai la conviction qu'il n'est pas possible de vendre au Marché Commun, depuis le Canada, si l'on ne produit pas sur le territoire de l'un des "Six". La même conclusion s'impose, si l'on tient à vendre en Europe, mais hors du Marché Commun. Il faut s'y installer. Evidemment, le plein-emploi qui tend à régner un peu partout en Europe occidentale va faire monter de plus en plus les coûts de production. Mais cette augmentation qui se manifeste depuis des années, ne paraît pas susceptible de freiner gravement les ventes.

Nous voici donc à nouveau à notre point de départ. A un rythme extraordinaire, les industriels américains s'établissent en Suisse. De là, ils pourront livrer à l'Europe qui ne participe pas au Marché Commun. Prenant dès à présent leurs précautions ils investissent également dans l'Europe des Six. Ils ne veulent donc attendre sans crainte l'avenir. Quoi qu'il arrive, ils sont assurés de gagner sur les deux tableaux.

Et s'ils ont choisi la Suisse pour "tourner le Marché Commun", c'est parce qu'ils savent qu'aucune menace de nationalisation, de blocage de capitaux, etc... ne pèse sur eux.

D'ailleurs (et ce n'est pas le moindre de leurs espoirs), en plus des perspectives offertes en Europe, s'en ouvrent d'autres pour eux, depuis la Suisse. Investir dans un pays, c'est donner aux capitaux une "nationalité" nouvelle, si l'on peut dire. Tout ce qui est produit en Suisse, par quelque pays que ce soit, devient en quelque sorte "neutre". Cette neutralité ne trompe personne, bien entendu. Mais dans le délicat avenir des relations commerciales avec les pays communistes, ou avec les pays indépendants d'Asie et d'Afrique, cette fiction constitue un atout extraordinaire: bien des ventes, impossibles depuis le continent nord-américain, deviennent possibles si elles s'effectuent depuis Genève ou Zurich.

Je ne vois vraiment pas pourquoi les producteurs canadiens ne chercheraient pas à profiter d'une telle aubaine. A moins, bien sûr, que vendre ne les intéresse pas.

### Le "choix" du Canada dans l'orientation de l'économie :

## Une politique d'isolation basée sur l'espoir; ou, une politique active en prévision du libre-échange

Dans son "Roundup" du 29 septembre, le Financial Post présentait des commentaires particulièrement intéressants sur l'orientation possible, à long terme, des affaires au Canada, dans le contexte de la puissante montée économique et du renforcement des structures des pays dynamiques de l'Atlantique Nord.

On y prévoit :

1 — La possibilité d'un accroissement des affaires et des profits des industries engagées dans l'extraction et la transformation des ressources naturelles du Canada. Ceci laisse entendre que les compagnies exploitant le minerai de fer, le pétrole, l'aluminium, les pâtes et papiers et les mé-

taux de base grandiront encore.

2 — Un bon pas en avant parmi les compagnies manufacturières internationales pour les quelques industries canadiennes qui ont le potentiel nécessaire à une production à plus grande échelle et à prix de revient réduit. Les compagnies de produits chimiques et les fabricants d'automobiles, par exemple, pourraient connaître une prospérité formidable au cours des années '70.

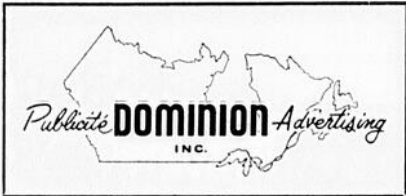
3 — L'absorption, la dislocation ou la disparition éventuelle des petites entreprises manufacturières incapables de soutenir la

concurrence dans une économie de libre-échange encombrée de producteurs géants. Comme résultat, on pourrait assister à un chambardement de tout le processus de l'embauche.

Toujours selon le Financial Post, de nombreux observateurs croient que le Canada a le choix entre deux politiques: Soit qu'il participe pleinement au nouveau programme américain d'abolition des tarifs et des barrières entre les pays du Marché commun, l'Angleterre et les Etats-Unis, et qu'il ouvre plus grandes encore les portes du marché domestique canadien aux importations de produits manufacturés; soit qu'il tente de vivre isolément en espérant que ses principaux produits d'exportation se vendront encore au sein de la nouvelle concurrence et des nouvelles barrières.

Notons que ces commentaires rejoignent singulièrement les opinions exprimées régulièrement par plusieurs économistes, collaborateurs aux "Affaires". Le correspondant du Financial Post a d'autant plus de mérite d'exprimer ces vues qu'elles correspondent à l'opinion exprimée récemment par le président des bourses montréalaises voulant que le libre-échange favoriserait le Québec, au détriment de l'industrie parasitaire de l'Ontario.

RADIO  
JOURNAUX  
TELEVISION  
et tous  
autres media



- La publicité est un fortifiant pour les entreprises faibles
- La publicité est une assurance pour les entreprises fortes

EDIFICE SAINT-PAUL

1395 Fleury, est, Montréal 12, Que. Téléphone: 381-6033

## POINTS DE VUE

Le débat sur la nationalisation de l'électricité

### Il ne s'agit pas d'une querelle entre le "socialisme" et "l'entreprise privée"

Voici un des exposés les plus lucides et les plus impartiaux qu'il nous ait été donné de lire au chapitre de la nationalisation des compagnies de pouvoir, dans la politique du gouvernement Lesage. Publié dans le "Financial Times", sous la signature de M. Scott Gordon, éminent commentateur de l'actualité économique, cet article, dont nous présentons ici le plus fidèlement possible la traduction française, place le débat dans son contexte véritable : l'économique.

La décision prise par le gouvernement du Québec de lancer une élection sur le thème de l'expropriation des compagnies privées d'électricité de la province reflète l'habileté politique de M. Lesage. Les compagnies de pouvoir pourront difficilement s'opposer à la question en cause sans paraître politiquement partisan. L'Union Nationale devra de même se replier sur elle-même afin d'éviter de se donner l'apparence d'un outil mis au service des intérêts privés de l'électricité.

Il est encore impossible de prédire si les implications politiques prochaines orienteront ou non le débat, et de façon sérieuse, sur les répercussions économiques. Dans le cas de la Colombie britannique, il n'y avait pas l'enjeu d'une élection, mais les questions économiques essentielles furent escamotées derrière des discussions acrimonieuses sur les procédures adoptées par le gouvernement de cette province en ce qui concerne les montants à verser en compensation. Très habile, M. Lesage a déjà indiqué qu'en expropriant, le Québec évitera l'erreur commise par M. Bennett lorsqu'il fit du gouvernement le juge de dernière instance dans une cause où le gouvernement lui-même était un des partis en cause.

Il serait malheureux que la discussion, au Québec, tourne autour de la question "entreprise privée" vs "socialisme".

Aux Etats-Unis, une bataille continuelle se livre sur la question de la propriété des compagnies de

pouvoir, et le débat s'oriente toujours sur ces termes doctrinaux. En ce qui nous concerne, ce serait, du point de vue économique, donner au débat une orientation fautive et trompeuse.

Le pouvoir électrique peut évidemment bien être distribué par des entreprises d'intérêts privés, mais sur le plan économique, la question essentielle est de savoir si la concurrence est possible, en ce domaine, entre les compagnies privées.

Car le fait qu'une industrie appartienne à des intérêts privés ne veut pas nécessairement dire qu'elle est une industrie à concurrence. C'est sur de la forme de l'entreprise, que l'on fonde ses espoirs de dynamisme et d'efficacité. Si la perspective de profits pousse le commerce à être progressif et efficace, il demeure que ce principe vaut seulement si les entreprises retardataires et inefficaces risquent de perdre leurs profits en ce laissant dépasser dans la course par des concurrents plus énergiques.

Il est difficile de transposer le principe de la concurrence d'entreprises indépendantes dans le secteur de l'industrie du pouvoir électrique. Pourrions-nous avoir une douzaine de compagnies qui tendent leurs lignes électriques le long de chacune de nos rues et sur tous les territoires industriels? Il est des conditions dans lesquelles l'établissement d'une concurrence industrielle ne peut que conclure à la plus grossière inefficacité technique, celle de l'industrie de l'électricité en est une.

L'industrie électrique doit être organisée à la façon d'un monopole, de par la nature physique d'un tel service. Cela signifie que la concurrence, en tant que discipline pour préserver l'efficacité technique, pour stimuler le progrès, ou maintenir les prix à un bas niveau, n'a pas sa place ici. Laissées entièrement à elles-mêmes, les compagnies privées rencontreraient des occasions d'accroître leurs profits en restreignant le rendement et en élevant

les prix qui deviendraient inabordable.

De fait, nous ne laissons pas les compagnies entièrement libres. Partout où la production du pouvoir électrique est entre les mains de compagnies privées, l'Etat impose une réglementation pour éviter les abus inhérents au monopole. En bien des endroits, la réglementation gouvernementale ne se limite pas aux tarifs, mais touche aussi à tous les aspects importants de l'exploitation. Les compagnies de pouvoir, quoique privées, sont ainsi incapables de prendre aucune des décisions qui caractérisent normalement l'entre-

prise privée.

Le problème, avec une pareille organisation, c'est qu'une industrie, n'est ni chair ni poisson.

Il s'agit donc, en ce qui concerne l'industrie de l'électricité d'une entreprise privée dont l'exploitation se trouve être en désaccord avec les principes mêmes de l'économie à concurrence. Mais il ne s'agit pas non plus d'entreprise d'Etat. Les propriétaires et les dirigeants de l'entreprise sont sujets à de sévères recommandations. Par contre, les autorités publiques n'acceptent pas la responsabilité des décisions qui guident le développement de cette industrie.

La direction de cette industrie, et l'esprit d'initiative qui l'alimente, se trouvent divisés: d'un côté, les administrateurs privés, de l'autre, les fonctionnaires gouvernementaux aux pouvoirs limités et, de par leurs fonctions, d'esprits négatifs.

L'unification de l'industrie électrique en un réseau public est évidemment une façon de sortir de ce dilemme. En adoptant cette politique, le gouvernement du Québec ne s'engage pas sur un

terrain incertain et dangereux. Plusieurs autres gouvernements l'ont précédé en nationalisant leurs industries électriques et ont érigé des entreprises publiques tout à fait prospères. Il n'y a pas de raison pour que Québec ne réussisse pas de même.

Dans l'optique de l'économie à l'échelle nationale il n'y a qu'un aspect regrettable dans la décision de M. Lesage, c'est le choix de l'époque. Nous pouvons difficilement estimer le dommage que causera la politique de Québec sur les réserves canadiennes de monnaies d'échange mais une chose est certaine, cela n'aidera pas.

Si les observateurs étrangers de la scène canadienne sont mal informés sur la politique de Québec au point de la comparer avec l'expropriation en Colombie Britannique, les dommages seront sérieux. Nous ne disposons que de moyens limités pour influencer l'opinion des investisseurs étrangers sur cette question, mais nous pouvons aider considérablement en maintenant, au Canada, la discussion sur un plan rationnel et dégagé des crises émotionnelles.



### POUR LE JEUNE HOMME ... LE BÉNÉFICE D'OPTIONS FAMILIALES

La Sun Life offre maintenant un nouvel avenant qui vous permet d'acheter de l'assurance-vie additionnelle, sans preuve d'assurabilité, au moment de votre mariage avant l'âge de 40 ans et à l'occasion de la naissance de chaque enfant, également avant que vous atteigniez l'âge de 40 ans. Ce bénéfice stipule également que si vous achetez de l'assurance additionnelle à la naissance de votre enfant et que cette assurance soit encore en vigueur au 21<sup>e</sup> anniversaire de naissance de cet enfant, ce dernier peut alors acheter une police, sur sa propre vie, sans preuve d'assurabilité.

Écrivez dès aujourd'hui pour obtenir de plus amples renseignements.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie  
218, Immeuble Sun Life  
Montréal

LA  
Veuillez m'envoyer des précisions sur le Bénéfice d'options familiales Sun Life.

Nom.....  
Adresse.....

14 SUCCURSALES À  
VOTRE SERVICE  
DANS MONTRÉAL  
UN 6-6411 POUR  
TOUS LES BUREAUX

SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Fondée dans le Québec—première police émise en 1871

### Qu'on nous enseigne . . .

(Suite de la page 4)

... Tout étudiant arrivant à l'université devrait au moins être familier avec les éléments de base de l'économie. Ce n'est qu'une solution temporaire, visant à atténuer le malaise chronique qui résulte de l'actuelle situation de fait.

Vous me direz: il y a pénurie de professeurs qui seraient prêts à donner aux étudiants des diverses facultés, ces éléments de base. Je ne fais ici qu'une supposition, mais je crois que les étudiants d'économie qui ont gradué en mai dernier (B. Sc. IV), pourraient tout en faisant leur thèse de maîtrise professer une heure ou deux par semaine, sans pour cela déranger leur programme d'étude. Ce système existe actuellement dans certaines universités allemandes. Les Allemands voient eux-mêmes ce moyen comme une solution de pis-aller, mais les professeurs manquent là aussi.

Je crois pour ma part que cette solution en vaut une autre et que le problème crucial auquel nous

avons à faire face nécessite une solution immédiate . . .

Nous sauverons ainsi une génération qui serait de plus, vouée à l'infantilisme politique. Car point n'est besoin de souligner l'importance de l'économie dans la vie politique actuelle. On demande au citoyen de donner son opinion sur tous les problèmes. Ces derniers ayant en majorité une incidence économique, le citoyen n'est pas en mesure de se prononcer. Il semble donc évident, si nous voulons vivre dans une démocratie la moins factice possible, que nous pressions l'enseignement de l'économie, pour permettre aux citoyens de juger plus objectivement des grands problèmes de l'heure.

J'ajoute que le professionnel qui sera ignorant face à l'économie, représente un boulet d'indifférence face aux campagnes de publicité faite en fonction de l'esprit de solidarité essentiel à la réussite collective, telle que prônée à ce XV<sup>e</sup> congrès.

En juillet

## La production industrielle au Canada maintenait son rythme

L'indice désaisonnalisé de la production industrielle (1949=100) n'a guère changé en juillet (186,8), par suite des fluctuations de moins de 1 p. 100 de chacun des trois éléments : la fabrication, les mines et les services d'électricité et de gaz.

Le gain de presque 1 p. 100 des durables en juillet était la sixième avance mensuelle depuis janvier dernier, de sorte que le gain global depuis ce temps a été de plus de 8 p. 100. Les principaux secteurs qui ont contribué au gain ont été le fer et l'acier, et le matériel de transport; mais, à l'exception des produits des métaux non ferreux, chacun des autres groupes a fait preuve de grande fermeté de janvier à juillet.

Durant cette période, le fer et l'acier ont avancé de 13 p. 100 et le matériel de transport, de 15 p. 100.

Grâce aux industries de l'automobile et aux industries connexes, le matériel de transport a avancé de plus de 2 p. 100 en juillet. Par suite de la production fortement accrue du plaqué et du contreplaqué, les produits du bois ont augmenté de 3 p. 100. Après les gains sensibles de mai et de juin, les produits du fer et de l'acier ont avancé de moins de 0,5 p. 100 en juillet. La baisse des appareils et fournitures électriques a été partiellement contrebalancée par le gain de 2 p. 100 des produits des métaux non ferreux. La production des produits des

minéraux non métalliques n'a presque pas changé durant le mois.

La baisse des non-durables a été d'environ 0,5 p. 100 et résultait en grande partie des avances et des reculs d'environ 1 p. 100 des divers groupes. Les deux seules exceptions comprenaient les aliments et boissons dont la baisse de 4 p. 100 représentait un retour à la normale après le niveau exceptionnellement élevé de juin. Par ailleurs, les textiles ont avancé de presque 5 p. 100 par suite de la production accrue des cotonnades et des textiles synthétiques.

La production des métaux a baissé de presque 4 p. 100 et presque tous les principaux métaux ont contribué à ce recul, plus particulièrement le minerai de fer, le zinc, le cuivre et d'autres métaux (y compris l'uranium). Grâce à une production un peu accrue du gaz naturel et du pétrole brut, les combustibles ont avancé de presque 3 p. 100.

Son status économique est menacé

## Le Canada n'investit pas assez dans la recherche technique

Si le Canada veut maintenir un certain status économique, on devra intensifier la recherche technique et l'essor économique du pays, a déclaré récemment le Dr. Neil B. Hutcheon du Conseil national de recherche à Ottawa.

S'adressant à l'assemblée des anciens de l'école de génie de l'Université de la Saskatchewan, le conférencier a souligné que 72% du produit national brut du Canada est investi dans la recherche, alors qu'on y consacre 2,58% aux Etats-Unis.

M. Hutcheon s'est dit convaincu que le recrutement de 3,500 professionnels porterait ce pour-

centage à un pour cent, mais au rythme où les diplômés sortent de nos universités à l'heure actuelle, il faudrait des années pour recruter un tel nombre de personnes qualifiées.

Ce dont le Canada a surtout besoin c'est d'ingénieurs possédant des diplômes d'études post-universitaires, et aussi d'universités qui consacrent plus de temps à la recherche sur les matières de génie.

Un programme bien établi et progressif coûterait beaucoup d'argent, et une grande partie devrait être fournie par les gouvernements. Il semble actuelle-

ment que les universités ont les yeux tournés vers le gouvernement fédéral pour les aider dans leurs travaux de recherche, et qu'elles désirent surtout recevoir des subventions auxquelles ne sont attachées aucune condition.

"C'est une suggestion que je fais au risque de devenir impopulaire : il faudrait ré-examiner tout le problème. Quel mal y-a-t-il à ce que les universités prennent l'argent qui leur est nécessaire pour leur programme de recherche là où elles la trouvent, et à ce qu'elles la dépensent ensuite sur des projets que d'autres ont déclinés?"

Finalement, le Dr. Hutcheon a affirmé qu'il serait avantageux que non seulement le gouvernement, mais aussi l'industrie, par exemple, fournisse des fonds qui puissent être consacrés à la recherche.

## Fusion de deux compagnies de fabrication de chemises

On a annoncé récemment la fusion de deux marques de commerce de grande réputation au domaine de la confection des chemises, Tooke et Van Heusen. Les produits de ces deux compagnies

porteront maintenant la même étiquette.

Tooke Brothers Limited, et Canadian Converters Company Limited, propriétaire de Van Heusen, détenteur des brevets du seul col-

let monopiece au Canada, forment ainsi la plus importante firme de fabrication de chemises appartenant à des intérêts canadiens. On s'attend à ce que la production totale annuelle de la nouvelle entreprise soit de 175,000 douzaines de chemises.

La présidence et la direction des ventes de la nouvelle compagnie seront assumées par M. George Blundell, ancien président des entreprises Tooke. Le vice-président exécutif en sera M. Lawrence Finkelstein, fils de Max Finkelstein, gérant général de Canadian Converters Company Limited. Ce dernier occupera la même position dans la nouvelle compagnie.

M. Blundell annonçait immédiatement qu'une nouvelle section serait ajoutée aux usines du Cap-de-la-Madeleine, au coût de \$500,000.00. Cette nouvelle partie de l'édifice serait terminée en 1963. Sa superficie de 45,000 pieds carrés porterait à 125,000 pieds carrés la grandeur totale de cette usine.

M. Finkelstein déclarait : "Depuis la deuxième guerre mondiale, les nouvelles méthodes de vente au détail ont révolutionné entièrement le concept des techniques marchandes". Cet état de chose a rendu nécessaire l'amalgame des deux grandes compagnies, dans le but d'en arriver plus facilement à une production en bloc qui rencontre les exigences des consommateurs.

M. Finkelstein notait que quelques changements seront effectués, mais que les opérations se continueront dans les usines de Valleyfield, Shawinigan et Montréal ainsi que celle du Cap-de-la-Madeleine, avec le même effectif de 1,500 employés.

Au cours des huit premiers mois de l'année

## L'industrie de la construction domiciliaire fut très active

La construction domiciliaire au Canada a connu une période très active pendant les huit premiers mois de l'année 1962.

Les mises en chantier dans les centres urbains de 5,000 habitants et plus se sont chiffrées par 9,340 en août, soit 1,3 p. c. de moins qu'un an plus tôt (9,467), selon des chiffres anticipés qui paraîtront dans la livraison d'août du rapport du BFS., intitulé New Residential Construction. En janvier-août, les mises en chantier ont totalisé 61,038, soit 4,6 p. c. de plus qu'une année auparavant (58,349).

Les logements terminés dans ces centres ont diminué de 11,6

p.c. en août (6,864 contre 7,764), mais ont augmenté de 1,3 p.c. en janvier-août (54,075 contre 48,583). Les logements en construction, fin août, se chiffreraient par 60,168, soit 10,6 p.c. de plus qu'un an plus tôt (54,377).

Dans la province de Québec, les mises en chantier en août ont été de 2,427 comparativement à 2,064 l'année précédente. Du 1er janvier 1962 au 31 août, les logements terminés ont été de 18,690 comparativement à 16,842 l'année dernière. Il y avait 15,229 logements en construction en août 1962 comparativement à 13,662 l'année dernière.

## Devrons-nous tendre au séparatisme économique?

(Suite de la première page)

Mais d'où provient l'utilité de les posséder, ces informations, en cas de planification indicative?

La réponse, fort simple, est la suivante : toute économie fondée sur l'échange fonctionne suivant un système de marchés multiples (marchés du travail, des biens de production et des biens de consommation; marchés des capitaux et marchés monétaires) sur lesquels s'effectuent des transactions créatrices de revenus ou distributrices de pouvoir d'achat (revenus et prêts). Or, s'il importe autant de connaître les sources de ces revenus et de ces prêts, il n'importe pas moins de connaître leurs destinataires. Autrement dit, la connaissance de l'origine, de la direction et des voies de transmission des flux monétaires est absolument indispensable. A défaut de ces renseignements, la planification devient, sinon une tâche impossible, du moins une entreprise trop hasardeuse.

Dans ce contexte, le doute est la seule chose permise, la certitude que l'on souhaiterait posséder au sujet de la cohérence des objectifs du plan et du choix des moyens d'action ne l'est, au contraire, absolument pas. Bref, il est indispensable que le gouvernement du Québec soit bien informé sur tous les points mentionnés précédemment et, surtout, en ce qui a trait aux circuits monétaire et financier, c.a.d. à tous les mouvements de capitaux entre la province et l'extérieur, à tous les mouvements interrégionaux et à toutes les voies de transmission de ces flux d'argent.

Le haut degré de concentration du système bancaire et l'oligopole qui caractérisent le marché financier du Canada font que les transferts de capitaux d'un point à l'autre de la province ou d'une province à l'autre se font très rapidement. Une exportation de capitaux vers l'Ontario, par exemple, se traduit automatiquement par des possibilités de crédit accrues en Ontario, ce qui les réduit immédiatement au Québec. L'argent y devenant plus rare, son prix, c'est-à-dire le taux d'intérêt, aura tendance à monter, (alors que la demande d'argent, ou de crédit, reste la même). La raréfaction du crédit, à un moment si inopportun, menacera par conséquent l'application de tout plan établi par le gouvernement lui-même ou avec son aide. Que les principaux détenteurs de capitaux puissent placer le gouvernement devant un tel état de fait, cela ne fait pas de doute.

étant donné les structures actuelles du monde financier au pays.

Il n'est donc pas permis de douter un instant de l'utilité d'un contrôle, par le Gouvernement, du volume du crédit, de ses sources et de ses destinations, si l'on veut récolter les fruits attendus de la planification. Rappelons qu'en France, par exemple, l'Etat détient pratiquement le contrôle du crédit : il contrôle à la fois, dans une large mesure, et les investissements et les mouvements de capitaux.

Par son status politique particulier, le Québec se trouve, en ce domaine, sur un pied fort différent. Contrôler le crédit n'y aura point le même sens qu'en France, à moins qu'on ne modifie radicalement tout l'appareil monétaire et financier qui lui est imposé par la Confédération. Cette hypothèse éliminée, il lui faut donc envisager le contrôle du crédit de façon différente.

Cette façon-là se définit par le fait d'un gouvernement constamment renseigné sur toutes les transactions (achats, ventes, prêts) effectuées entre des régions de son territoire et entre celui-ci et l'extérieur (les autres provinces et l'étranger). De cette façon, l'organisme planificateur ne perdrait jamais contact avec les événements susceptibles d'affecter, dans un sens ou dans l'autre, l'application du plan établi.

Evidemment, on aura besoin de ressources financières en quantité suffisante pour combattre la résistance ou l'opposition des individus ou des groupes agissant à l'encontre de l'esprit du plan. L'élimination de ces facteurs inhibitifs, au moyen d'apports de capital va sans doute constituer l'une des tâches majeures de la Société Générale de Financement que les événements, d'ailleurs, finiront peut-être par changer en une véritable banque d'affaires.

En terminant, il est bon de signaler que certaines des questions soulevées dans ce commentaire ont déjà donné lieu à des réflexions analogues, particulièrement en ce qui a trait aux informations à posséder sur le flux des revenus et des dépenses. Malheureusement, elles n'ont pas encore suscité tout l'intérêt qu'elles méritent.

1. Cf. L'ouvrage du professeur André Raynauld, Croissance et Structure Economiques de la Province de Québec. (Ministère de l'Industrie et du Commerce, Province de Québec 1961), pp. 116-131.

Sauf au Québec et dans les Prairies

## La production de l'or au Canada était à la baisse en juillet

La production d'or en juillet a baissé de 5,5 p. 100 sur un an plus tôt (339,885 onces de fin contre 359,847). Comme tous les mois précédents de l'année ont accusé des diminutions, la production de janvier-juillet a fléchi de 7,4 p. 100 sur une année auparavant (2,436,577 contre 2,630,091).

Voici, par région, la production d'or en juillet : Terre-Neuve et Nouvelle-Ecosse, 1,842 onces de fin (1,726 en juillet 1961); Québec, 84,949 (81,201); Ontario, 186,600 (206,515); Provinces des

Prairies, 11,740 (10,827); Colombie-Britannique, 12,062 (12,442); Yukon, 7,272 (9,491); et Territoires du Nord-Ouest, 35,420 (37,645).

Suivent les chiffres de janvier-juillet : Terre-Neuve et Nouvelle-Ecosse, 7,142 onces de fin (7,698 un an plus tôt); Québec, 585,233 (628,788); Ontario, 1,431,951 (1,577,463); Provinces des Prairies, 76,844 (79,247); Colombie-Britannique, 93,392 (86,947); Yukon, 10,544 (14,583); et Territoires du Nord-Ouest, 231,471 (235,365).

# VOLCANO

La chaudière utilisée partout au Canada

★

CONÇUE ET FABRIQUÉE ENTIÈREMENT AU CANADA

par

VOLCANO LIMITEE

Usines : ST-HYACINTHE      Siège social : MONTREAL  
Succursales : QUEBEC — TORONTO

## Un bulletin spécial de Bolton, Tremblay dissipe la confusion sur les problèmes de l'or et des changes

La maison Bolton, Tremblay & Co. vient de publier un bulletin spécial sur les problèmes de l'or et des changes étrangers.

Ce fascicule rédigé par trois rédacteurs, dont M. Bolton lui-même, ne saurait être mieux présenté par d'autres que son éditeur. Voici donc la préface de M. A.-H. Bolton que nous avons traduit pour nos lecteurs dans l'espoir que sa lecture les incitera à faire la demande de la brochure soit à nos bureaux, soit chez Bolton Tremblay et Co.

Les problèmes de l'or, du change étranger, de la convertibilité, des réserves internationales et de la balance des paiements sont tellement à l'avant-garde dans la littérature et la pensée financière du moment, qu'un bulletin spécial portant sur quelques-uns de ces problèmes nous paraît tout indiqué. D'où ce symposium de trois études portant sur trois facettes différentes de ce contexte.

Un thème commun domine dans ces trois études où, naturellement, les trois rédacteurs se sont trouvés d'un commun accord, du moins sur les considérations principales. Inévitablement, cependant, on trouvera qu'ils diffèrent parfois d'avis.

Il y a apparemment une confusion considérable, quant aux faits réels, même dans les milieux les mieux informés. Récemment, un banquier de New-York dans un discours prononcé à Détroit, a développé le thème voulant que les problèmes du déficit des paiements des Etats-Unis découlent d'un adoucissement excessif de la politique monétaire. Pour le citer : "Si un pays poursuit une politique d'expansion qui augmente ses réserves de monnaie alors que dans les autres pays les réserves demeurent à un niveau constant, sa monnaie prendra le chemin de ces autres pays..." On a commenté, par la suite, lorsque la France a stabilisé sa monnaie en 1958: "la Banque de France a soudainement fermé le robinet, et en conséquence, a immédiatement commencé à reconstituer ses réserves". Les faits, cependant, ne concordent pas avec cette conclusion. Le graphique emprunté au "Federal Reserve Bank" de Saint-Louis indique que, contrairement au courant imprimé à l'économie depuis 1958, de fait, le taux de croissance de l'expansion monétaire de la France est à la hausse. On peut voir beaucoup d'ironie dans le fait que les deux pays qui ont traversé, récemment, le plus de problèmes de déficit des paiements (le Royaume Uni et les Etats-Unis) sont aussi les deux pays dont le rythme de croissance de l'expansion monétaire est le plus lent. De plus, ils sont également les deux pays dont la production nationale brute s'accroît le plus lentement.

La troisième courbe du graphique nous porte à croire que ce genre de déduction ne touche pas le coeur du problème. Il y a indiscutablement un taux optimum d'expansion monétaire, au sein de chacune des économies, mais présumer que les problèmes de paiements des Etats-Unis repose sur une croissance trop rapide des provisions monétaires, c'est faillir à reconnaître les faits véritables.

Encore une fois, ceux qui prennent pour acquis que nous devrions revenir aux jours de ce qu'on a appelé les effets automatiques de l'"International Gold Standard" d'avant 1914 feraient bien de se renseigner sur son degré réel d'automatisme. Heureusement, une brochure publiée par la "Federal Reserve Bank of New-York" intitulée "Monetary Policies under the International Gold Standard, 1884-1914" et signée

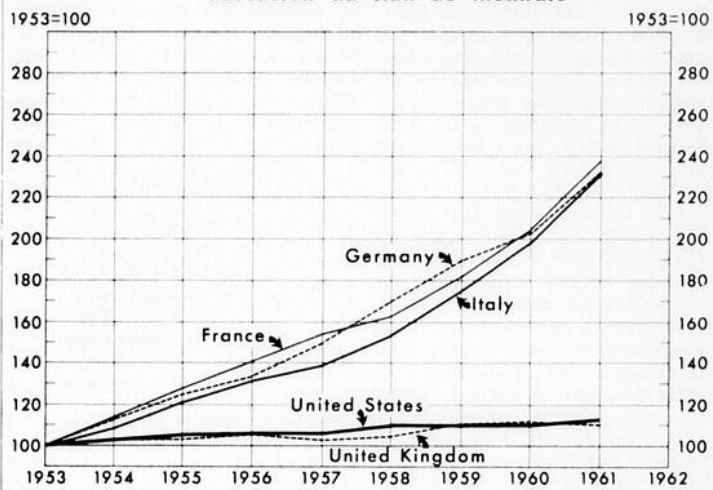
par Arthur Broomfield a démontré qu'au cours de 60% des années que couvre cette analyse de 11 pays autres que les Etats-Unis, le jeu d'expansion et de compression domestique du crédit s'est réalisé en des phases tout à fait contraires à l'orientation prônée par le principe de l'équilibre automatique de l'or (automatic gold regulation), et qu'en seulement 34% des cas y-a-t-il eu corrélation positive. En d'au-

tres termes, même à cette époque de "martins-chasseurs", les pays se refusaient avec persistance à permettre que les politiques internes des crédits soient dominées par les entrées et les sorties d'or, un fait étonnant, difficile à admettre quand on s'en rapporte aux manuels sur les règles du jeu de l'or, dans les théories économiques classiques. Sauf dans un petit nombre de cas, il n'en était justement pas ainsi.

Ces études pourraient bien arriver à point, dans la conjoncture, à cause de la possibilité que les Etats-Unis subissent une nouvelle course à l'or, dont les effets psychologiques demeurent hypothétiques, ne serait-ce qu'à cause des délibérations en cours au

Fonds Monétaire International, à Washington. Les éditeurs de ce bulletin ont pris la liberté d'annoter à l'occasion les discussions de MM. Kosko et Storey.

Variation du flux de monnaie\*



\* Dépôts de monnaie et d'effets  
Source : Fonds Monétaire International, Statistiques financières internationales, juin 1962

## "Produits du Québec"

Ces mots ont une signification particulière, même dans le domaine de l'édition.

D'authentiques maisons canadiennes-françaises vous offrent des périodiques qui s'intéressent à tous les domaines de l'activité humaine :

## 52 publications

### MAGAZINES

Actualité  
Relations  
La Revue Populaire  
Le Samedi  
La Voix Nationale

### REVUES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

L'Action Médicale  
Administration Paroissiale  
Les Affaires  
L'Alimentation au Québec  
Architecture-Bâtiment-Construction  
Béton du Québec  
Le Bijoutier  
Cahiers du Nursing Canadien  
Commerce  
L'Enseignement  
Forêt-Conservation  
La Fournée  
Le Fournisseur des Institutions religieuses  
L'Hôpital d'Aujourd'hui  
L'Information Médicale  
L'Ingénieur  
Jeune Commerce  
Laval Médical  
La Loupe  
M-A-R-T  
Le Maître Electricien  
Le Maître Imprimeur

Montréal Médical  
Le Pêcheur Canadien  
Pelleteries du Québec  
Prestige  
Québec Industriel  
Québec Laitier  
Revue de Pharmacie  
Revue du Notariat  
La Revue Municipale  
La Revue Scolaire  
Transport Routier du Québec  
L'Union Médicale  
Les Vivres

### REVUES D'AGRICULTURE ET D'ÉLEVAGE

L'Aviculteur Québécois  
Le Bulletin des Agriculteurs  
L'Eleveur  
La Ferme  
Producteur de Lait  
Québec Horticole  
La Terre de Chez Nous

### ANNUAIRES

Le Bottin Médical  
Le Canada Ecclésiastique  
Le Guide d'Achat du Québec Industriel  
Guide Commercial Ecclésiastique  
Le Guide Hospitalier

Toutes ces publications sont vraiment canadiennes-françaises

- C'est-à-dire qu'elles appartiennent à des Canadiens-français.
- C'est-à-dire que leurs services administratifs, techniques et commerciaux sont établis au Québec et dirigés par des Canadiens-français.
- C'est-à-dire également que les travaux de composition, de photogravure et d'impression sont exécutés par des Canadiens-français.

## Elles sont à votre service

## Les nouveaux indices de la Bourse de Montréal

A plusieurs reprises dans l'histoire de la statistique, des controverses se sont élevées quant à la méthode qui devrait être adoptée lorsque l'on calcule les indices des prix des actions ordinaires. Ces discussions ne sont pas sans valeur, car il est certain que les points de vue tout autant que les méthodes qui doivent être utilisés varient selon les classifications et, également, selon les bourses. Dans le domaine des prix des actions ordinaires, les deux méthodes principales en usage sont celles des moyennes (non pondérées) et celle des indices proprement dits (pondérés). Techniquement parlant, les moyennes qui sont compilées par la Bourse de Montréal, par la Bourse Canadienne, par la Bourse de Toronto et par l'Agence de nouvelles financières Dow Jones sont simplement les moyennes des prix relatifs. Or le prix relatif indique un pourcentage des prix d'une marchandise donnée au cours de la période de base, soit la formule  $P_n/P_o$ ,  $P_n$  marquant le prix au cours de la période en question;  $P_o$  marquant le prix au cours de la période de base. On obtient l'indice en faisant la moyenne des prix relatifs enregistrés au cours de la période étudiée.

Les faiblesses inhérentes à cette méthode sont qu'elles ne font pas la part de l'importance relative des différents titres dans ces moyennes du point de vue des actions en cours. Si l'on ne procède pas à une pondération convenable, une augmentation de \$5.00 dans le prix d'une action relativement peu recherchée sur le marché possède autant d'effet sur la moyenne définitive qu'une augmentation équivalente de la valeur des actions d'un titre extrêmement actif. Deuxièmement, cette méthode accorde forcément une importance plus grande aux montées qu'aux baisses des prix, c'est-à-dire que, lorsqu'un titre 'A' passe de \$1 à \$2, il y a augmentation de 100% tandis que lorsqu'un titre 'B' passe de \$2 à \$1 il se produit une diminution de 50%; un indice du niveau des prix de ces deux valeurs donnera l'impression d'une augmentation au lieu d'un niveau inchangé des prix.

Les indices calculés jusqu'à présent par les Bourses montréalaises ont, en particulier, l'inconvénient d'être pondérés de façons différentes et c'est en vue

de remédier à cette multiplicité de système qu'elles ont d'abord adopté la formule Standard & Poor's. La nouvelle formule est dérivée de la formule Paasche. Ainsi, l'indice global pondéré sur une année de base est obtenu par la formule  $(S) PIQo \times 100$  (S) PoQo

dans laquelle PI n'est autre que le prix courant, Po le prix moyen de la période de base et Qo le nombre d'actions en cours pendant la période de base. Qo sera modifié de temps à autre afin de tenir compte de tout changement dans la capitalisation. La lettre S représente la somme de toutes les valeurs boursières des sociétés comprises dans le groupe. L'indice des prix des valeurs boursières lorsqu'il est fondé sur cette méthode, est des plus faciles à calculer. Le prix à la fermeture du marché est multiplié par le nombre d'actions en cours, et le produit de cette multiplication n'est autre que la valeur boursière calculée pour le titre en question. La valeur boursière totale est alors exprimée sous la forme d'un pourcentage de la valeur correspondante enregistrée au cours de l'année choisie comme base (1956).

Cette méthode présente deux avantages bien distincts si on la compare à la plupart des autres indices. Tout d'abord, elle possède la flexibilité nécessaire qui lui permet de s'adapter à tout changement arbitraire des prix résultant de la distribution de dividendes, sous la forme d'actions, de fractionnements d'action et d'offres de droits de souscription. Deuxièmement, grâce à cette méthode, l'indice est assuré d'une continuité et d'une précision remarquable. La précision et la continuité sont extrêmement souhaitables lorsqu'il s'agit de faire des comparaisons à long terme. Etant donné que le marché des valeurs mobilières est sujet à des mouvements d'ensemble progressifs, une représentation exacte ne peut en être donnée que par des vérifications périodiques. Outre la formule elle-même, les autres facteurs qui nécessitent un examen minutieux sont la pondération et le choix de la période de base.

**Pondération** — Chaque titre inclus dans l'ensemble est pondéré de façon à ce que son influence sur l'indice soit proportionnelle à son importance relative dans le cadre du marché. Il a été démontré que le facteur

de pondération le plus convenable est celui des actions en cours. Le prix d'un titre multiplié par le nombre de ses actions en cours donne la valeur en cours sur le marché pour ce titre et c'est justement cette valeur boursière qui détermine l'importance relative de ce titre.

**Epoque de base** — Cette période est choisie arbitrairement comme point de repère et on lui donne la valeur de 100%. Le choix de cette période doit être étudié minutieusement: elle ne doit pas être trop ancienne et elle doit être caractérisée par une activité normale. L'année 1956 a été choisie comme base parce que l'on a estimé qu'elle n'avait pas été influencée outre mesure par le chômage, les conflits indus-

"ANCIENNE" valeur globale

de la période de base

"NOUVELLE" valeur globale

de la période de base

triels, etc. Le Bureau fédéral de la statistique, pour les fins de calcul de son indice des valeurs mobilières, vient d'établir ce dernier sur la base de 1956 = 100 alors qu'auparavant cette base était 1935-1939 = 100. Il est également question que les périodes de base d'autres indices économiques soient modifiées dans le même sens.

Lorsqu'il devient nécessaire d'apporter des changements dans la composition de l'indice, du fait d'augmentations dans les facteurs de pondération, du fait des consolidations, des acquisitions, des suppressions d'actions ou de l'augmentation du nombre de l'encours de ces dernières, ceci s'effectue par un ajustement de la valeur globale de la période de base. Le niveau de l'indice demeure inchangé lorsque s'effectue une telle révision. Ainsi:

$$\frac{\text{Nouvelle valeur globale courante}}{\text{Ancienne valeur globale courante}} = \text{nouvelle base}$$

ou

$$\frac{\text{Nouvelle valeur globale courante}}{\text{Indice}} = \text{Indice}$$

indices, décrivant des secteurs plus restreints seront calculés à la fermeture du marché. Ils seront publiés dans "La Revue Mensuelle". Les valeurs individuelles qui composent ce nouvel indice sont pondérées par le nombre d'actions en cours de chacune de ces valeurs. Ces pondérations seront ré-examinées à la fin de chaque trimestre. On ajoutera ou on supprimera des valeurs lorsque le besoin s'en fera sentir; de cette manière, on assure la continuité de cet indice. Du fait de leur simplicité et parce qu'ils donnent un reflet plus juste de la situation, les nouveaux indices de la Bourse de Montréal traduiront les variations horaires et quotidiennes du marché, ceci à l'avantage de l'épargnant individuel comme de la communauté financière tout entière.

## Les facteurs secondaires . . .

(Suite de la page 2)

avec l'avènement des centres d'achat et des super-marchés, qui offrent les plus grandes facilités de stationnement à leurs clients, ces derniers sont devenus plus exigeants et acceptent plus difficilement d'avoir à marcher pour se rendre au magasin de leur choix.

Le futur détaillant doit donc évaluer ce facteur à sa juste valeur, lorsqu'il choisira son site commercial. Il pourra s'éviter alors bien des ennuis et surtout des déboursés importants.

### Les immeubles

Existe-t-il des immeubles commerciaux vacants dans le centre où le détaillant désire s'installer? Dans quels états sont-ils? Ont-ils besoin d'être rénovés? Si le nouveau commerçant désire devenir propriétaire, sont-ils à vendre à un prix raisonnable? S'il veut louer, le coût du loyer est-il excessif, la durée du bail trop courte ou trop longue? Quel est le niveau des taxes d'affaires, etc.? Parle-t-on de les augmenter davantage dans deux ou trois ans? Toutes ces questions sont importantes, puisqu'un individu ne se lance pas en affaires pour une seule journée. S'il désire s'établir

comme locataire d'abord et devenir propriétaire après quelques années, il doit prévoir si ses projets seront réalisables.

Il existe encore plusieurs autres facteurs qui pourraient entrer en ligne de compte dans le choix d'un site commercial. Contentons-nous de ceux que nous venons d'analyser, puisqu'ils permettent à un détaillant d'évaluer assez bien, en termes de chiffres de ventes, tel ou tel centre, telle ou telle ville.

Certains marchands, qui sont déjà établis en affaires depuis une période plus ou moins longue, pourraient, peut-être, nous reprocher de penser surtout à ceux qui projettent de s'établir puisque ces lignes semblent s'adresser à eux.

Tel n'est pas le cas, puisque vous pouvez vous poser les mêmes questions soulevées plus haut

et analyser les mêmes facteurs, afin de découvrir ce que vaut actuellement le site que vous avez choisi, il y a de cela 5, 10 ou 20 ans. Essayez de l'évaluer, car, peut-être, valait-il 100% de son coût de location il y a 5 ou 10 ans, mais qu'il n'en représente plus aujourd'hui que 60% ou 70%. Pourquoi? Pour la simple raison que le centre commercial, où vous avez toujours fait affaires, s'est transformé graduellement. Combien de vos voisins n'ont-ils pas fermé leurs portes au cours des cinq dernières années? Est-il préférable pour vous de rester ou de partir?

Saviez-vous qu'au cours de la seule année 1949, un propriétaire de magasins en série a fermé 29 de ses établissements pour en ouvrir 13 nouveaux dans d'autres centres commerciaux? Pourquoi? Parce qu'il était conscient que la valeur d'un site commercial change avec les années et qu'un magasin continue à être prospère dans la mesure où il est fréquenté par les consommateurs. Si donc ces derniers déménagent, il faut les suivre là où ils s'en vont.

Dites-vous que ce qui n'est, à vos yeux, qu'un champ en culture aujourd'hui, pourrait bien devenir dans 5 ou 10 ans une agglomération assez importante. Il suffit d'ailleurs de visiter les banlieues des grandes villes pour s'en rendre compte.

Avant de terminer l'étude du choix d'un site commercial, voici quelques questions qui vous permettront de réfléchir sur le sujet.

- 1 — Est-ce que je tire le maximum de profit des avantages que m'offre ma localisation?
- 2 — Suis-je au courant des projets plus ou moins heureux (ouverture ou fermeture d'usines, etc.) susceptibles d'influencer les déplacements de population?
- 3 — Certains règlements municipaux (heures de fermeture, rue à double sens établie à sens unique, etc.) n'influenceront-ils pas mon chiffre d'affaires?
- 4 — N'y-a-t-il pas certains projets de construction de route (grande route devant passer à l'extérieur d'une ville) susceptible de faire diminuer le nombre de passants?
- 5 — Existe-t-il des problèmes de stationnement? Puis-je les régler en m'unissant aux autres marchands?
- 6 — N'aurais-je pas avantage à déménager dans un nouveau centre?

Nous traiterons dans le prochain article du choix d'un local commercial.

Le directeur administratif du Centre commercial japonais au pays a annoncé récemment l'intention du Japon de participer à la Foire internationale de Montréal qui sera tenue au Palais du commerce du 26 octobre au 4 novembre. Ce sera la première fois que ce pays participe à cette foire. Selon M. Shunichi Azuma, cette participation sera même la plus importante que ce pays ait encore donnée à un événement de même nature tenu ailleurs au Canada.

## Hausse sensible de l'indice des paiements de dividendes en 1962

L'indice des paiements de dividendes préparé par la maison Nesbitt, Thomson and Company, Limited, est de 116.2 pour septembre, même chiffre qu'en août.

Cette indice est compilé afin de déterminer la tendance générale des paiements de dividendes par les entreprises de toutes catégo-

ries, minières, industrielles, commerciales, bancaires, etc. L'indice en question reflète le taux moyen annuel des dividendes et il est calculé non seulement en fonction des dividendes actuellement payés, mais aussi en fonction des dividendes à venir.

Tableau comparatif

	1962	1961	1960	1959
Janvier	114.7	111.0	105.0	99.8
Février	114.6	111.2	105.5	100.0
Mars	114.6	111.2	105.5	99.5
Avril	115.0	111.3	105.6	100.1
Mai	115.2	111.4	105.9	98.9
Juin	115.0	111.9	106.2	99.6
Juillet	115.7	111.9	106.7	99.6
Août	116.2	111.9	106.8	99.6
Septembre	116.2	112.2	107.0	99.3
Octobre		112.4	107.1	100.3
Novembre		113.5	110.3	103.5
Décembre		114.7	110.5	104.6

J. LEVASSEUR Inc.

IMMEUBLE

635, HENRI-BOURASSA, EST

MONTREAL

Téléphone DU. 1-7788

Des débouchés pour nos produits forestiers?

## Une mission canadienne étudiera les marchés de l'Amérique latine

M. George Hees, ministre du Commerce, a annoncé qu'une mission de l'industrie canadienne des produits forestiers visitera le Mexique, le Pérou, le Venezuela, Trinidad et Porto Rico, en octobre, afin d'étudier les perspectives actuelles et lointaines du marché de ces produits en Amérique latine et dans la région des Antilles.

Cette mission de huit membres comprendra des représentants des industries canadiennes du bois de construction, du contre-plaqué, de la pâte et du papier, un représentant des syndicats et un fonctionnaire du ministère du Commerce. Elle quittera Ottawa le 5 octobre, et sera de retour au pays le 27 octobre.

M. Hees a précisé que l'objet de la mission est d'étudier sur place les marchés offerts en Amérique latine et aux Antilles à la grande variété de produits forestiers que peuvent fournir les exportateurs canadiens. Les délégués commerciaux du Canada, dans chacun des pays à visiter, ont préparé à l'intention de chaque membre un programme qui prévoit des rencontres avec des fonc-

tionnaires gouvernementaux et des représentants du commerce, dont des importateurs, des marchands de gros, des distributeurs et des représentants d'associations commerciales.

Grâce à ces rencontres, les membres de la mission pourront se familiariser avec les besoins particuliers et les préférences de chaque marché local, et étudier les méthodes de vente et les techniques et moyens de distribution. Un autre objet de la mission est de faire connaître le Canada dans les régions en cause comme fournisseur sûr de produits forestiers, en mesure de rivaliser avec ses concurrents.

Le Canada possède un million de milles carrés de forêts productives, qui lui permettent de répondre à ses propres besoins et à ceux de plus de 90 marchés dans le monde entier. Ses forêts sont la source de plus de 28 p. 100 de toutes ses exportations. Le papier-journal, le bois d'oeuvre et de construction et la pâte de bois se placent aux premiers, troisième et quatrième rangs, respectivement, parmi les principaux produits que nous exportons et,

ensemble, ils représentent environ 1.500 millions de dollars de nos recettes d'exportation.

Les produits forestiers du Canada sont bien connus en Amérique latine et dans la région des Antilles. Les pays que la mission visitera ont plusieurs points en commun avec le nôtre : ils sont jeunes et dynamiques et connaissent une période d'essor économique accéléré. Au cours des dernières années, la consommation de produits forestiers par tête y a considérablement augmenté; ce facteur, ainsi qu'un accroissement rapide de la population, font de cette région un débouché dont l'industrie canadienne des produits forestiers ne peut se désintéresser.

De retour au Canada, les membres de la mission prépareront un compte rendu de leurs constatations que le ministère du Commerce mettra à la disposition de l'industrie des produits forestiers et des associations commerciales.

Les provinces d'Ontario et de la Colombie-Britannique auront respectivement deux délégués parmi les membres de cette mission. Pour sa part, le Québec déléguera trois membres qui sont : M. T. A. Costen, directeur du service des exportations, Columbia Pulp Sales, de Montréal; M. J. Wansbrough, directeur du service des exportations, E. B. Eddy Company, de Hull; et M. R. B. Rolland, vice-président de Paradis et Fils Ltée, de Montréal.

Mesure pour favoriser nos exportations

## Les acheteurs étrangers pourront bénéficier de prêts d'Ottawa

Une modification de la législation visant à donner de nouvelles possibilités aux exportations, en vertu du programme gouvernemental destiné à financer les exportations de biens d'équipement, sera présentée au nouveau parlement.

Apparemment, ce changement semble peu important. Il permettra au gouvernement fédéral de prêter directement aux importateurs étrangers au lieu d'avancer de l'argent aux exportateurs de biens d'équipement ou de services. Un fonctionnaire a cependant

déclaré que l'absence d'un arrangement de ce genre a déjà causé la perte d'une vente possible au Moyen-Orient.

### Crédits et ventes

On pense au ministère du Commerce que cette modification, en permettant aux acheteurs étrangers, surtout les gouvernements, d'obtenir des ventes qui n'auraient pu être faites autrement.

Grâce à cet amendement, le programme canadien d'exportations aurait le même avantage que celui procuré par la Banque Im-

port-Export aux fabricants de biens d'équipement des Etats-Unis.

Le plan canadien de financement, réalisé depuis moins de deux ans, a bien démarré grâce à un certain nombre d'affaires portées à son crédit. Mais il n'y a pas eu de nouvelles depuis quelques mois, et le dernier arrangement financier, des wagons d'une valeur totale de \$40,000,000 pour l'Argentine, a été retardé en raison de la situation financière en Argentine même.

Jusqu'ici le gouvernement canadien a financé des exportations d'une valeur totale de \$55,000,000. Il s'agissait surtout de locomotives, de rails, et d'une fabrique de papier en Amérique latine. Il s'est en outre engagé, en principe, pour soixante-quinze autres millions.

## Les conséquences économiques de la canalisation du Richelieu feront l'objet d'études sérieuses

Un nouveau pas vient de se faire à Ottawa afin de relier Montréal à New-York, via la voie Richelieu-Lac Champlain et Hudson.

La Commission mixte internationale qui s'est réunie du 2 au 4 octobre à Ottawa pour étudier la ligne de conduite à suivre au sujet de divers problèmes conjoints entre le Canada et les Etats-Unis, a en effet, officiellement établi un Bureau international de la voie navigable Richelieu-Cham-

plain et l'a chargé de faire les recherches techniques nécessaires.

Le bureau a reçu instruction d'examiner dans un bref délai les conséquences économiques qui résulteraient de la canalisation dans les régions en cause et dans les deux pays. Le bureau doit se mettre à l'oeuvre sans tarder.

La commission a nommé M. G. A. Scott, sous-ministre adjoint des transports, à la présidence de la section canadienne, et M. Hen-

ry C. Weinkauff, adjoint spécial au directeur des travaux civils du génie de l'armée, à la présidence de la section des Etats-Unis du bureau. Les autres membres du bureau seront les suivants : du ministère des travaux publics : M. G. R. Millard, ingénieur en chef de la division des ports et cours d'eau (son suppléant sera un ingénieur du district de Montréal); de la division des ressources nationales : M. R. H. Clark; les membres de la section des Etats-Unis seront désignés par les autorités compétentes de l'administration des Etats-Unis.

La commission compte se rendre elle-même dans cette région en 1963, aussitôt que le temps en sera venu; par la suite, elle donnera des audiences, afin que les intéressés puissent exposer leur point de vue. Elle fera connaître assez longtemps à l'avance le lieu et le jour de ces audiences.

me, de quelque race, religion ou couleur que ce soit, et ayant les qualifications ou les capitaux requis."

Le conférencier, à ce propos, a rappelé que la rentrée au pays de 71.689 immigrants l'année dernière était la plus basse enregistrée depuis une décennie, et que tout "indique que les chiffres seront encore moins élevés cette année." Pendant ce temps, 40.000 à 50.000 personnes quittent le Canada chaque année, et parmi celles-ci on retrouve un grand nombre de ces individus brillants et qualifiés dont le pays a tant besoin.

Quant à la législation concernant les coalitions, il est d'avis qu'il y aurait lieu d'adopter de nouvelles attitudes. Selon M. Pollock, "un grand nombre de méthodes et de procédés industriels qui contribueraient à faire baisser

les coûts de production et à augmenter l'efficacité sont écartés, soit parce qu'ils iraient à l'encontre de la Loi sur les coalitions, ou de crainte qu'ils ne le fassent".

En terminant, M. Pollock a tenu à souligner le fait qu'on doit bien comprendre que l'Association n'exige nullement "que le gouvernement immunise l'industrie contre les effets de la concurrence. Nous ne demandons pas... que le gouvernement assume les obligations ou les prérogatives qui appartiennent à l'industrie. De telles mesures seraient déplacées dans le rôle que joue l'industrie pour augmenter la production. Tout ce que nous réclamons du gouvernement, c'est qu'il fasse ce qu'il peut pour permettre à l'individu comme à l'industrie de réaliser pleinement leur potentiel".

## Le gouvernement Diefenbaker vivra encore six mois...

(Suite de la page 4)

"L'établissement de la nouvelle valeur au pair (le 3 mai) a entraîné un raffermissement appréciable sur le marché des échanges pendant la majeure partie du mois de mai."

En fait, il était évident pour les observateurs avisés que même au milieu de mai, le dollar canadien à 92½ cents n'avait pas "pris". En contraste affligeant avec toute dévaluation couronnée de succès, le dollar canadien n'a jamais monté plus haut qu'à mi-chemin de la marge nouvellement fixée par le FMI. Le FMI dut même intervenir aux premières semaines pour supporter le taux, sur un marché très réduit.

A la troisième semaine de mai, sur les marchés, l'échec de la mesure Flemming, le recours au taux de change fixe, était déjà monnaie courante. Les conseillers avisés tentaient désespérément d'en prévenir les ministres électoralistes (electioneering); Certains journaux annonçaient déjà l'imminence de la crise.

Un rapport publié avant la fin du mois de mai rapportait que les Canadiens et les étrangers savaient que le taux devait être maintenu après les élections. Si plusieurs d'entre eux avaient pu croire que le taux était solidement établi pour une longue période, ils auraient déjà rapporté leurs capitaux au Canada.

Ils attendaient l'issue de l'élection. A moins que le nouveau gouvernement ne les réassure, ils allaient vendre leurs dollars canadiens comme ils l'ont fait en avril, alors qu'ils forcèrent le gouvernement à établir un taux d'échange fixe.

M. Flemming devait savoir cela très bien — quoique qu'il dise maintenant — parce qu'au 1er juin, et encore le 10 juin, il émettait une déclaration formelle de nature surprenante dans l'espoir de réassurer les marchés.

Que M. Diefenbaker ait saisi les faits à l'époque, ou qu'il ait simplement refusé d'entendre ce qu'il ne voulait pas croire, c'est là matière à spéculation psychologique. Dans les deux cas, le fait que les réserves ont diminué de seulement \$128 millions entre le 1er juin et le 14 du même mois et de \$270 millions la semaine suivante ne fait que confirmer ce que toute personne informée appréhendait.

Les autorités, la plupart des groupements financiers et certains journaux savaient, au moins au début du mois de juin, qu'il y aurait une course importante con-

tre le dollar aussitôt après les élections.

Cela devait arriver, que le gouvernement soit réélu ou pas. M. Pearson n'est qu'électoral quand il prétend qu'une victoire libérale aurait avorté la crise, bien que n'importe quel gouvernement bien établi aurait pu faire face au problème plus facilement que la minorité fatiguée et fustigée des conservateurs de M. Diefenbaker.

"Notre première tâche, a dit M. Diefenbaker vers la fin de la troisième heure, est de restaurer la confiance."

Bien des personnes influentes le savent tellement bien, et depuis des mois, qu'elles se sont imposé un silence volontaire sur la façon dont les affaires au pays sont conduites. Il y a indubitablement quelque valeur dans la vieille tradition britannique voulant que l'on feigne de ne pas remarquer que son voisin renverse sa soupe sur son pantalon. Mais l'enjeu est ici plus important que la culotte de votre voisin.

Il ne sert de rien de prétendre que les gros bonnets de la finance, au Canada et ailleurs, sont aveugles et sourds. Tout comme ils prennent une attitude britannique en fermant les yeux devant leur voisin qui renverse sa soupe, ils sont également assez polis pour prendre au sérieux le premier ministre.

On ne pourra restaurer la confiance en prétendant que le discours de mardi dernier n'a jamais été prononcé, ni en parlant d'autre chose, ni en contournant le sujet, ni en ignorant les échos mensongers et pessimistes de M. Fleming.

Si le gouvernement Diefenbaker doit, comme ce semble vouloir être le cas, conserver le pouvoir jusqu'au printemps prochain, il ne reste qu'un seul espoir de restaurer la confiance. Il repose sur les éléments responsables parmi les nouveaux ministres et sur l'appui qu'ils pourront recevoir.

Très peu de députés conservateurs dans le cabinet des ministres ou à l'arrière plan, se fient sur M. Diefenbaker pour se faire élire. Le premier ministre a perdu pour toujours l'autorité qu'il a déjà tant appréciée. Les conservateurs le constatent aussi bien que tout le monde.

Leur intérêt, comme celui du Canada, leur commande donc de réprimer leur chef et de trouver des moyens pour prévenir un nouvel étalage de tant d'irresponsabilité flagrante, comme cela s'est produit la semaine dernière.



## YEUX IRRITÉS

OPTREX nettoie, soulage et rafraîchit les yeux fatigués ou irrités par la lecture, un travail appliqué, la conduite de l'auto la nuit, les rhumes, le vent, la neige, la poussière, le soleil, la fumée de tabac, etc.

Aussi COMPRESSES OPTREX POUR LES YEUX

Chez votre pharmacien

# OPTREX

"le bien-être des yeux"

OF-19

## Réduire les impôts...

(Suite de la page 3)

bore une nouvelle politique d'immigration qui attire au Canada, afin de collaborer à l'essor du pays, tout homme ou toute fem-

Ouverture de la campagne le 25 octobre,

## Le Prêt d'honneur aux étudiants aura toujours sa raison d'être

Même si nous avons un jour l'éducation gratuite à tous les niveaux — et peut-être surtout à ce moment-là — le Prêt d'honneur aux étudiants aura toujours sa raison d'être. C'est ce qu'a déclaré récemment le président de la campagne du Prêt d'honneur pour l'année 1962, M. Jean-P. Bousquet, lors d'une conférence de presse convoquée aux fins d'annoncer officiellement la campagne de souscription annuelle qui aura lieu du 25 octobre au 7 novembre.

Si les étudiants du Québec bénéficient un jour de la gratuité scolaire à tous les niveaux, cette

mesure augmentera sans doute sensiblement le nombre d'étudiants dans nos institutions d'enseignement. On trouvera alors un plus grand nombre d'entre eux qui ne disposeront pas des ressources financières nécessaires pour vivre pendant une année scolaire, nécessitant ainsi la présence d'institutions du genre du Prêt d'honneur.

M. Bousquet a annoncé que la grande visite étudiante annuelle aura lieu lundi, le 5 novembre, entre 7h. et 10h. du soir. A cette occasion, plus de 12,000 étudiants et étudiantes solliciteront la générosité du public du diocèse de Montréal.

L'objectif que le Prêt d'honneur s'est fixé pour cette année est le même que l'an dernier, soit \$250,000. La campagne de l'an dernier a permis de recueillir \$203,000, mais on espère pouvoir recueillir la totalité de l'objectif cette année.

Depuis que le Prêt d'honneur existe, soit depuis 1945, il a accordé 3,000 prêts à 2,000 étudiants, pour une valeur totale de \$1,200,000. Ces prêts varient entre \$50 et \$1,000, certains atteignant exceptionnellement \$1,500.

M. Bousquet a fait savoir que 75 pour cent des étudiants qui ont été aidés jusqu'ici proviennent de familles dont le revenu est égal ou inférieur à \$4,000, qu'un étudiant sur deux qui reçoit un prêt d'honneur est issu d'une famille de six enfants et plus, et qu'un sur quatre est membre d'une famille de neuf enfants et plus.

Aux Conférences populaires 1962-63

## Le public pourra participer activement au débat sur la situation économique du Québec

Le comité des Conférences populaires a décidé d'offrir au public montréalais durant la saison 1962-63, une série de huit conférences susceptibles d'aider à la compréhension de la situation économique du Québec.

Ces conférences visent à initier le public à ces questions. Dans l'intention de leurs organisateurs, leur niveau sera donc accessible à toute la population.

C'est la première initiative de ce comité nouvellement formé. Le comité est composé de MM. Marcel Blais, Réal Charbonneau, Rodrigue Giroux, Mlle Madeleine Joubert, MM. Jean-Paul Lafond, Ovilva Lefebvre, Roland Parenteau, Claude Ryan, André Thibault et Claude Touchette.

La formule de ces conférences s'inspirera d'une pédagogie renouvelée. En effet, chaque conférence sera suivie d'échanges en petits groupes, animés par des moniteurs entraînés. Ces échanges permettront à chacun de vérifier sa compréhension des questions traitées et de l'approfondir grâce à l'apport de l'expérience de tous.

Les Conférences auront lieu à l'auditorium du Plateau, 3700 rue Calixa-Lavallée, toujours un jeudi soir, à 8 h.

Le 25 octobre, M. Alfred Dubuc dressera le panorama économique du Québec.

Le 8 novembre, M. Roland Parenteau, collaborateur aux "Affaires", examinera comment on peut faire profiter les habitants

du Québec de l'exploitation des richesses naturelles.

Le 29 novembre, M. Marcel Blais cherchera avec les participants d'où vient l'argent.

Enfin, le 6 décembre, M. Jean Deschamps parlera de la coopération, remède à la faiblesse économique des Canadiens français.

Après une interruption, pendant la période des fêtes, les conférences reprendront le 24 janvier 1963, alors que M. Jacques St-Laurent étudiera à quoi servent les impôts.

M. Alfred Rouleau s'attachera, le 7 février, aux problèmes d'emprunts, d'épargnes et de placements.

A la conférence suivante, le 28 février, c'est l'ensemble du budget familial qui sera étudié par M. Jean-Paul Lefebvre.

Il convenait de conclure cette série de conférences par un examen des problèmes d'emploi et de main-d'oeuvre : c'est M. Jean Marchand qui s'en chargera le 14 mars, dans une conférence intitulée : "Le chômage est-il inévitable?"

Au bénéfice des non-initiés

## L'EHEC donnera des cours sur la finance et les placements

Le Comité d'Education de la section française de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières, en collaboration avec l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Montréal, annonce qu'il présentera au public une série de dix cours du soir sur le thème "Finance et Placement". Ces cours seront donnés à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, à compter de jeudi, le 11 octobre prochain à 7.30 heures p.m. et se poursuivront jusqu'au 31 décembre,

chaque jeudi soir à la même heure.

Ces cours ont été préparés pour le bénéfice des non-initiés, dans le but de leur apporter des connaissances pratiques sur les principes et la méthode du placement. Ils s'adressent également aux personnes qui ont déjà effectué des placements et qui aimeraient en connaître davantage sur ce sujet.

Depuis la fin de la dernière guerre, notre pays a connu un développement considérable dans

l'exploitation de ses ressources naturelles et dans ses industries grâce, en partie, aux investissements de ses citoyens. De plus en plus, le public cherche à se renseigner sur les possibilités du placement et c'est pourquoi, depuis plusieurs années, des cours semblables ont été organisés par l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières dans les plus importantes universités du pays où ils sont reçus avec un intérêt toujours grandissant.

La cédule des cours qui seront donnés cette année à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales est la suivante :

11 octobre : Finance et Placement;

18 octobre : Analyse des Etats financiers;

25 octobre : Obligations et Débentures. Emission et Marché des Obligations;

1er novembre : Actions privilégiées et ordinaires. Emission et Marché des Actions;

8 novembre : La Bourse (au Canada, aux Etats-Unis, en Europe);

2325 saint-luc - suite 11 - montréal - tel. 935-0967

**CLAUDE GRATTON** décorateur - ensemblier  
D. I. A. A. - S. D. E.



# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Votre partenaire

360 succursales et agences à votre service.



Associez notre Banque à vos diverses activités, dans toutes les sphères qui vous touchent : affaires, loisirs. Elle vous offre une gamme complète de services bancaires pour répondre à tous vos besoins.

15 novembre : La Commission des Valeurs mobilières du Québec;

22 novembre : Evaluation des valeurs mobilières;

29 novembre : Compagnies de Gestion;

6 décembre : Administration d'un portefeuille de placements.

13 décembre : Fonds Mutuels.

Les Québécois sauront-ils en profiter?

## Le cabotage sur le fleuve sera réservé aux navires canadiens

Les membres du Commonwealth auraient tous accepté la demande du Canada de réviser la loi sur le cabotage permettant aux navires battant pavillon britannique de faire du cabotage dans les eaux intérieures du St-Laurent.

On croit à Ottawa que la voie est maintenant ouverte pour permettre au gouvernement de faire adopter la législation nécessaire à cette fin et d'interdire le cabotage aux navires étrangers, à partir de la pointe ouest de l'île d'Anticosti dans le golfe St-Laurent, sur le St-Laurent et sur les Grands lacs.

Lorsque le ministre des transports avait annoncé aux Communes l'intention d'adopter une telle politique, en mai 1961, M. Balcer avait précisé que le gouvernement

canadien devrait forcément attendre l'assentiment des pays du Commonwealth parties à l'entente réciproque avec le Canada. En vertu de cet accord, les navires du Commonwealth pouvaient faire du cabotage dans les eaux intérieures du St-Laurent et les mêmes droits étaient accordés aux navires canadiens dans les eaux des pays du Commonwealth.

Le gouvernement a dû attendre la renonciation des pays du Commonwealth aux droits que leur accordait l'entente sur la marine marchande signée en 1931. Maintenant que toutes les réponses indiquent un accueil favorable à la requête canadienne, on s'attend à ce que le gouvernement présente un projet de loi à ce sujet au cours de la prochaine session.



# FORANO

LIMITÉE



Fabricants de Machines de Qualité depuis 1873  
Dessinateurs - Fondateurs - Mécaniciens

J. A. FORAND  
Président et Gérant Général

BUREAU-CHEF ET ATELIERS, PLESSISVILLE, QUE.

PAUL M. FORAND  
Gérant Général des Ventes

## MARKETING!

LE PUBLICITE-CLUB DE MONTREAL a préparé à l'intention des hommes d'affaires et industriels "LES DOSSIERS ECONOMIQUES DU CANADA FRANÇAIS" qui renseignent le lecteur sur le marché français au Canada divisant le Québec en dix régions économiques. Pour la première fois un travail standardisé et bilingue vous est offert, celui-ci réunissant toute la documentation disponible sur le Marché du Québec.

Le prix de la série complète de dix dossiers est de \$25.00. Cependant, sans aucune obligation de votre part, écrivez pour recevoir un exemplaire spécimen d'une des régions économiques de la Province.



LE  
PUBLICITE-CLUB  
DE  
MONTREAL

MONTREAL

3422, RUE DUROCHER, SUITE 19

TEL. : VI. 9-6466